

L'ÉDUCATION : L'AVENIR DU QUÉBEC

RAPPORT

SUR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION



PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT
OCTOBRE 2005

L'ÉDUCATION: L'AVENIR DU QUÉBEC

RAPPORT

SUR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT
OCTOBRE 2005

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 20, 24, 34, 38, 42, 44, 56, 58, 72, 74, 78, 80 et 98) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 – 05-00539

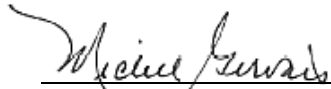
ISBN 2-550-45433-2 (Version imprimée)
ISBN 2-550-45434-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec 2005

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

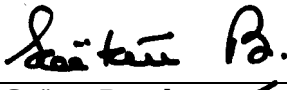
Nous exprimons notre reconnaissance au gouvernement du Québec pour la confiance qu'il nous a manifestée en nous donnant le mandat d'identifier des pistes pouvant assurer le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire, à court et à moyen terme, en tenant compte des défis des finances publiques et de la démographie, ainsi que de recommander les moyens qui pourraient être mis en œuvre à cet égard. Nous espérons que nos travaux sauront alimenter votre réflexion et guider votre action.



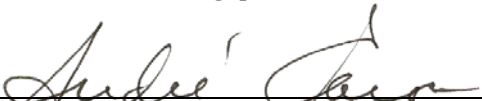
Michel Gervais, président



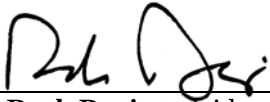
Yvan Bordeleau, député de l'Acadie



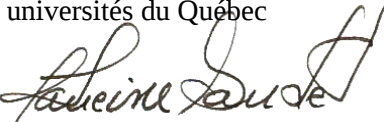
Gaëtan Boucher,
président-directeur général
Fédération des cégeps



André Caron, président
Fédération des commissions scolaires du
Québec



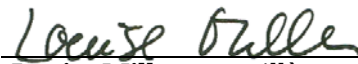
Roch Denis, président
Conférence des recteurs et des principaux des
universités du Québec



Francine Gaudet, députée de Maskinongé



Diane Miron, présidente
Fédération des comités de parents du
Québec



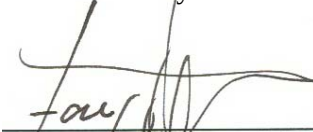
Louise Miller, conseillère syndicale
Fédération des travailleurs et travailleuses du
Québec



Sophie Paquet, présidente
Conseil permanent de la jeunesse



Réjean Parent, président
Centrale des syndicats du Québec



François Vincent, président
Fédération étudiante universitaire du
Québec

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité constituée en vertu du décret numéro 1208-2004 du gouvernement du Québec, le 21 décembre 2004.

Ce rapport fait l'objet d'une unanimité.

J'insiste sur ce point.

Car notre groupe de travail était formé de personnes aux expériences et aux opinions fort diverses. Plusieurs d'entre nous venaient d'organismes aux intérêts divergents. Certains avaient même déjà pris position publiquement sur des questions faisant l'objet de notre mandat. Cela limitait d'avance l'étendue des consensus auxquels nous pouvions parvenir.

Nous nous sommes pourtant entendus sur plusieurs constats et nous sommes unanimes à recommander au gouvernement du Québec de s'engager dans les nouvelles avenues que nous lui proposons. Le consensus d'un éventail aussi large de représentants de la société québécoise et du monde de l'éducation devrait lui permettre d'agir, et l'urgence des problèmes ayant justifié notre mandat devrait l'inciter à agir rapidement.

Ce qui nous a réunis, c'est d'abord une conviction, et ensuite une inquiétude.

Amorcée dans les années 60, la vaste entreprise du Québec en faveur de la scolarisation optimale de la population a été l'une de nos plus grandes réussites collectives. Nous sommes convaincus que cet effort majeur, qui nous a permis d'accéder au rang des sociétés les plus développées, doit se poursuivre avec la même énergie si, du moins, nous voulons sauvegarder nos acquis, tirer notre épingle du jeu dans le contexte de la mondialisation, participer pleinement à la nouvelle économie du savoir et relever les défis de plus en plus complexes qui se posent à notre société

Mais la situation actuelle et, surtout, certaines tendances lourdes ne vont pas dans ce sens. Il y a lieu de s'en inquiéter.

Au premier chef, c'est la perception de nos concitoyens et concitoyennes qui est préoccupante. En 1966, 41 % d'entre eux considéraient que de rendre l'instruction plus accessible à tous était l'activité à laquelle le gouvernement devait

accorder le plus d'importance. En 2002, seulement 5 % estimaient que l'éducation devait constituer la première priorité du gouvernement. Tout se passe comme si les Québécois et les Québécoises considéraient l'éducation comme un dossier réglé et l'objectif de la scolarisation optimale de la population comme une œuvre achevée. La réalité est malheureusement tout autre.

Nous avons encore des retards à combler. En outre, nos « concurrents » ont bien compris que le contexte mondial rendait l'éducation plus prioritaire que jamais. Ils rehaussent leurs objectifs en matière d'éducation et accroissent leurs investissements dans la formation des jeunes, en formation continue et au postsecondaire.

Pour la société québécoise, pareil effort ne paraît pas possible en raison de l'état des finances publiques. L'évolution de notre démographie complique la situation de manière aussi importante qu'inéluctable.

« Si la tendance se maintient », pour reprendre une expression familière au Québec, la santé finira par absorber tout le budget de l'État. Par ailleurs, la dénatalité, combinée à l'exode des jeunes des régions dites « éloignées », a déjà entraîné et entraînera encore la fermeture de nombreuses écoles. L'accès, sur tout le territoire québécois, à des services éducatifs de qualité s'en trouve sérieusement menacé. De surcroît, nos établissements d'enseignement postsecondaire sont gravement sous-financés, tous en conviennent.

Il nous faut à tout prix trouver de nouvelles avenues. C'est ce à quoi s'est employé notre groupe de travail.

D'abord, il faut susciter une prise de conscience. Il importe au plus haut point de faire comprendre à nos concitoyens et concitoyennes que l'avenir de nos jeunes et de notre société réside plus que jamais dans l'éducation, que nos acquis en ce domaine sont aujourd'hui menacés et que, si nous n'y prenons garde et si nous ne sommes pas disposés à changer quoi que ce soit, nous risquons de glisser vers la situation d'infériorité économique et sociale qui caractérisait le Québec d'autrefois.

Monsieur le Ministre, tel est notre premier constat et telle est notre première recommandation. Nos parents et nos grands-parents ont compris l'importance vitale de l'éducation pour l'avenir de leurs jeunes et de notre société. Ils ont fait d'énormes sacrifices pour nous faire instruire et, quand le gouvernement du Québec a lancé un cri de ralliement dans les années 60, il a reçu un appui massif de la société québécoise. Nous croyons sincèrement qu'un effort analogue s'impose aujourd'hui. Le défi est différent. Il ne réside plus dans le nombre, mais dans la qualité, la concurrence internationale, une meilleure coordination entre la formation et les besoins du marché de l'emploi, la responsabilisation des individus et des communautés en matière d'éducation, bref, dans une remontée, dans notre ordre du jour et nos plans d'action collectifs, de l'objectif de la scolarisation optimale de la population. Pourquoi le Québec ne se fixerait-il pas comme objectif d'être la société la plus et la mieux instruite en Amérique du Nord? Pareille ambition n'est pas

irréaliste et pourrait rallier bien des énergies. Il serait, en tout état de cause, selon nous, ce qui assurerait l'avenir de notre société sur tous les plans.

Mais, pour y parvenir, et même simplement pour maintenir nos acquis, il faut des ressources financières importantes. Or, le Québec fait face à un défi financier majeur, reconnu par tous.

Nous n'avons pu nous entendre sur tous les moyens concrets de relever ce défi, mais nous estimons unanimement que des débats publics sérieux, appuyés sur des avis d'experts et dégagés, le plus possible, de considérations idéologiques, doivent être enclenchés rapidement pour que nos concitoyennes et concitoyens, alertés par ailleurs quant à l'importance des enjeux, puissent se faire une idée sur ces questions et soient en mesure de choisir les options qui s'offrent à eux ou de réagir démocratiquement aux propositions qui pourraient leur être soumises par le gouvernement.

Mais à ce chapitre du financement, il y a un point où notre équipe de travail est non seulement unanime, mais où elle exprime un avis très ferme. Elle estime, en effet, que le gouvernement fédéral qui, en vertu de la Constitution, n'a aucun rôle en matière d'éducation mais s'en est néanmoins donné un à la faveur des modifications à la fiscalité liées à l'effort de guerre et des recours au très fragile « pouvoir de dépenser », n'a pas été à la hauteur de ses engagements initiaux et l'est de moins en moins, notamment en matière d'éducation postsecondaire. Là-dessus, Monsieur le Ministre, vous pouvez compter sur notre appui unanime et fort aux revendications du Québec, qui rejoignent d'ailleurs celles des autres provinces du Canada.

Cela dit et quel que soit le résultat des négociations en cours, nous croyons que les débats publics que nous proposons s'imposent et qu'ils doivent être enclenchés le plus rapidement possible.

Nous estimons, en outre, que les travaux requis pour la mise en œuvre des deux autres orientations que nous proposons doivent, eux aussi, être entrepris de toute urgence.

En bref, il nous paraît évident, d'une part, que l'école est le lieu idéal d'intégration de l'ensemble des services offerts aux jeunes, tout simplement parce que la presque totalité d'entre eux y passent une très grande partie de leur temps.

D'autre part, la voie de la concertation au niveau régional nous paraît s'imposer avec une non moins grande évidence. La situation qui a cours dans les différentes régions du Québec en matière d'éducation est trop diverse et les problèmes trop variés pour qu'il soit possible d'appliquer des solutions homogènes et « mur à mur ». Le gouvernement doit tabler sur le dynamisme des régions et les appuyer dans leur recherche de solutions novatrices adaptées à leur situation particulière et à leurs besoins spécifiques, tout en gardant le cap sur les objectifs communs de la scolarisation optimale de la population et du maintien, partout sur le territoire, de l'accès à des services éducatifs de qualité.

En terminant, permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance aux membres de l'équipe de travail pour la hauteur de leur idéal, la qualité de leur engagement en faveur de l'éducation, leur souci de l'avenir de la société québécoise et leur sens du compromis. Comment, enfin, ne pas reconnaître la contribution exceptionnelle aux travaux de notre équipe des deux personnes que le Ministère avait mises à notre disposition, soit MM. Alain Veilleux et Yannick Routhier?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président de l'équipe de travail,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Michel Gervais', with a stylized, flowing script.

Michel Gervais, O.C., O.Q., Ph. d.

Ce n'est pas d'accéder à un sommet qui est difficile, c'est de s'y maintenir.

(Empereur Marc-Aurèle)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. L'éducation au Québec : une spectaculaire réussite collective	5
1.1. Une réussite quant à la fréquentation scolaire et à la diplomation	5
1.2. Une réussite quant à la qualité de la formation	7
2. L'éducation : une réussite aujourd'hui vulnérable	9
2.1. L'évolution asymétrique de notre démographie	9
2.2. Des contraintes financières	12
2.2.1. Une augmentation globale des coûts	13
2.2.2. La croissance des revenus ne se fait pas au même rythme que celle des coûts	15
2.2.3. Une moindre détermination en éducation qu'en santé?	16
2.3. La place de l'éducation dans l'échelle des priorités de nos concitoyens	17
3. À un moment où nous devons relever des défis majeurs	21
3.1. Des exigences accrues en matière de scolarisation et de formation continue	21
3.2. Des problématiques éducatives plus complexes	21
4. De nouvelles avenues	25
4.1. Revoir les modes de financement	25
4.2. Envisager de nouveaux modes d'organisation pour maintenir les services gouvernementaux destinés aux jeunes de 0 à 17 ans sur l'ensemble du territoire	29
4.3. Mieux articuler, en région, l'organisation et l'offre des services éducatifs, de l'éducation préscolaire à l'université	31
4.4. Obtenir le soutien de la société québécoise	32
CONCLUSION	35
LISTE DES RECOMMANDATIONS	39
ANNEXES	41
ANNEXE 1 – CONSTATS DÉMOGRAPHIQUES	43
1. Des années d'après-guerre aux années 2000	45
2. L'avenir prévisible	49
3. Une importante cohorte au seuil de la retraite	55

ANNEXE 2 – CONSTATS FINANCIERS	57
1. Finances publiques	59
2. Dépense globale en éducation	59
3. Dépenses provinciales en éducation	62
4. Financement des réseaux	63
5. Aide financière aux études	69
ANNEXE 3 – CONSTATS ÉCONOMIQUES	73
ANNEXE 4 – CONSTATS ÉDUCATIFS	79
1. Accroissement de la scolarité	81
2. Diplomation et qualité	81
3. Plafonnement de la diplomation	84
4. Retard scolaire au primaire et réussite au secondaire	84
5. Cheminements et réussites scolaires	85
6. Nouvelles réalités sociales touchant l'école	86
7. Scolarisation selon le sexe	87
8. Scolarisation selon la langue	89
9. Scolarisation des autochtones	89
10. Scolarisation selon le revenu des parents	90
11. Scolarisation selon la scolarité des parents	90
12. Scolarisation selon la région d'origine	91
13. Formation continue	92
14. Importance de l'éducation	93
15. Travail et réussite scolaire	95
BIBLIOGRAPHIE	99

INTRODUCTION

Dans la foulée du Forum des générations de l'automne 2004, le gouvernement du Québec nous a confié le mandat de rechercher des pistes pouvant assurer le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité sur tout le territoire, à court et à moyen terme, en tenant compte des défis des finances publiques et de la démographie, ainsi que de recommander les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour les relever. Dans ce cadre, il nous a également été demandé :

- de préciser le concept du maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire;
- de considérer les divers établissements d'enseignement comme un tout dans chaque région;
- d'examiner, notamment :
 - la complémentarité entre les écoles primaires et secondaires, les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle, les cégeps et les universités, dans une perspective de partage de lieux, d'équipements et de services,
 - l'articulation de nouvelles collaborations avec les organismes publics et les organismes communautaires,
 - l'établissement d'une meilleure cohésion des lieux de formation en vue d'aider les jeunes à connaître des cheminements scolaires plus harmonieux et moins de ruptures ou de réorientations, diminuant d'autant les risques de démotivation et de décrochage,
 - les modes de financement et d'allocation des ressources qui permettent d'assurer un financement durable et une offre de services éducatifs stable.

Pour ce faire, nous nous sommes rencontrés à huit reprises entre les mois de février et de septembre 2005. Quelques personnes ont dû quitter l'équipe ou être remplacées en cours de mandat, non sans nous avoir soumis des réflexions pertinentes, soit MM. Pier-André Bouchard Saint-Amand, président sortant de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Geoffrey Kelly, député de Jacques-Cartier, Robert Lacroix, président sortant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, et Henri-Paul Rousseau, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Marcus Tabachnick, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, ne s'est présenté à aucune de nos réunions.

Notre système d'éducation fait face à des transformations et à des exigences dont l'ampleur et le sérieux commandent que le Québec tienne d'importants débats et explore de nouvelles voies.

La situation respective de chaque réseau d'enseignement n'est pas facile. Elle les met même parfois en porte-à-faux l'un avec l'autre. Au cours des dernières années, différents groupes issus notamment du domaine de l'éducation ont, tour à tour et à maintes reprises, sensibilisé les autorités gouvernementales aux difficultés auxquelles le monde de l'éducation se bute, que ce soit au moyen de travaux en

comité ou lors de commissions parlementaires. Aujourd'hui, nous parlons d'une même voix.

Nous avons réussi à faire consensus pour une prise de conscience et une action collectives en faveur de l'éducation et sur la nécessité de revoir notre mode actuel de dispensation des services d'éducation qui a été conçu et mis en place, dans les années 60, dans un contexte de croissance démographique et de disponibilité de fonds publics qui n'est aujourd'hui plus le même.

Qui plus est, la nécessité de s'inscrire de plain-pied dans l'économie du savoir et de faire face aux enjeux complexes qui se posent aux sociétés modernes en des matières comme les relations interculturelles, l'environnement, la santé, l'énergie ou le transport, pour ne citer que quelques exemples, impose de nouvelles exigences en matière de rehaussement de la scolarisation. Si les moyens déployés à ce jour ont permis au Québec de rejoindre l'ensemble des pays industrialisés, nos résultats sur le plan de la réussite semblent plafonner, et les améliorer constitue un défi d'envergure.

Le formidable rattrapage qui devait être réalisé au cours des années 60 et 70 en matière de scolarisation, alors que le Québec était en pleine croissance démographique, s'est appuyé sur de fortes convictions et des efforts considérables du gouvernement, de la population et des acteurs du système d'éducation. Le défi qui nous attend est, à sa façon, tout aussi considérable, tout aussi stratégique pour l'avenir du Québec.

Dans le présent rapport, nous prenons d'abord la mesure du rattrapage effectué au Québec en matière de scolarisation depuis les années 60 et de notre situation par rapport aux juridictions voisines. Nous constatons ensuite que trois faits nouveaux rendent vulnérable notre réussite éducative. Nous identifions les défis d'envergure majeurs auxquels nous faisons face, pour conclure sur quatre avenues que nous invitons le gouvernement du Québec et la société québécoise à explorer.

À noter qu'en réalisant notre mandat, nous n'avons qu'effleuré le thème de la formation continue, qui représente un autre champ d'investigation.

Ce rapport s'appuie sur des données factuelles, présentées en détail dans quatre annexes : constats d'ordre démographique, financier, économique et éducatif. Seuls quelques tableaux ont été repris dans le rapport, afin d'en faciliter la lecture.

Nous espérons que la population et le gouvernement pourront ainsi prendre conscience de la fragilité des réseaux d'enseignement, de la difficulté de maintenir l'accès sur tout le territoire à un système d'éducation reconnu pour la qualité de ses diplômés et de la nécessité d'explorer de nouvelles pistes.

1. L'éducation au Québec : une spectaculaire réussite collective

Il y a à peine 40 ans, le Québec s'engageait dans une formidable entreprise collective : permettre à toutes et à tous d'avoir accès à l'éducation. L'objectif était alors que la population atteigne une scolarisation optimale grâce à un rehaussement de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs ainsi qu'à un déploiement des établissements d'enseignement sur l'ensemble du territoire québécois. Les efforts consentis ont porté leurs fruits et ils ont permis de construire un tout nouveau réseau d'éducation, du primaire à l'université¹.

1.1. Une réussite quant à la fréquentation scolaire et à la diplomation

Si, à la fin des années 50, nous étions peu nombreux à nous rendre à l'école au-delà du primaire, c'est maintenant tout près de 100 % des jeunes qui la fréquentent jusqu'à l'âge de 16 ans.

Comme le montre le tableau 1, depuis la fin des années 60 l'effectif des jeunes des commissions scolaires, exprimé en élèves équivalents temps plein (EETP), a diminué, une situation causée par le déclin démographique. Toutefois, celui des cégeps a quadruplé et celui des universités a triplé.

Tableau 1
Effectif scolaire, en EETP,
par type d'institution d'enseignement

Institutions	Effectif	
	1968-1969	2003 -2004
Commissions scolaires (jeunes)	1 519 452	980 403
Cégeps	35 964	160 235
Universités	64 401	187 083 (estimation)

Source : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). De nos jours, les commissions scolaires accueillent en sus près de 100 000 EETP adultes. Pour le calcul des EETP, l'effectif à temps partiel est divisé par 3,5 et additionné à l'effectif à temps plein, sauf à l'université où les EETP représentent l'effectif reconnu pour le financement.

De nos jours, plus de 8 jeunes sur 10 obtiennent un diplôme d'études secondaires au cours de leur vie, quoique certains tardent à y arriver, ce qui engendre des pressions supplémentaires sur notre système éducatif, et 6 jeunes sur 10 passent directement du secondaire aux études collégiales.

En outre, ces résultats sont essentiellement valables pour tous les élèves et étudiants, peu importe leur région d'origine.

1 Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 4, aux sections 1, 2, 7 et 12.

Dans la population en général, selon le recensement canadien, la proportion de Québécois ayant au moins une 13^e année est passée de 20 % à 42 % entre 1971 et 2001. Quant à la proportion des bacheliers dans la population en général, elle est passée de moins de 5 % en 1971 à 14 % en 2001 et, dans le cas des femmes, de moins de 3 % à 13 %.

Selon les données du recensement de 2001, cette proportion continuera d'augmenter, car la tranche la plus jeune de la population est plus scolarisée : chez les personnes de 25 à 29 ans, 25 % ont au moins un baccalauréat. On note également que 23 % ont un certificat ou un diplôme collégial, que 14 % des 25 à 29 ans sont titulaires d'un diplôme de formation professionnelle et que certains d'entre eux se retrouveront un jour sur les bancs de l'université.

Quant à la performance québécoise en matière de diplomation, comme le montre le tableau 2, elle est, pour le secondaire et le secteur technique, au diapason de celle des juridictions voisines et des principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en Europe et en Asie. Toutefois, au niveau universitaire, elle se situe en retrait.

Tableau 2
Diplomation dans différentes juridictions pour différents diplômes

Formation	Québec	Canada	États-Unis	Moyenne des pays de l'OCDE Europe et Japon
Secondaire (1998)	81 %	72 %	74 %	—
Secondaire (2002)	83 %	—	73 %	81 %
Technique (1998)	14 %	6 %	9 %	—
Universitaire (baccalauréat 1998)	27 %	27 %	33 %	—
Universitaire (baccalauréat 2002)	27 %	—	—	32 %
Universitaire (doctorat 2001)	1,0 %	—	—	1,2 %

Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2000 et 2004, et DRSI, MELs, dont *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableaux 5.5 et 5.9. La comparaison pour le secteur technique est incertaine, les formations étant difficiles à comparer d'une juridiction à l'autre. Il ne faut pas comparer les données de 1998 et de 2001, puisqu'elles ne reposent pas sur une même méthodologie. Le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, le Japon, la Pologne, la Suisse, la Finlande et la Grèce ont une diplomation au secondaire supérieure à celle du Québec, tandis que la Finlande, la Pologne et le Japon obtiennent des taux supérieurs aux taux québécois, tant pour ce qui est de la formation secondaire qu'universitaire relativement au baccalauréat.

1.2. Une réussite quant à la qualité de la formation

Le défi de la qualité a également été relevé avec brio. Les jeunes du Québec réussissent généralement bien aux épreuves internationales, particulièrement au programme international de suivi des acquis (PISA) de l'OCDE, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3
Rang obtenu par les jeunes des juridictions participant à des épreuves internationales²

	Nombre de participants	RANG			
		Québec	Ontario	Canada	États-Unis
PISA 2003 Mathématiques	40	5	–	7	28
PISA 2003 Lecture	40	4	–	3	18
PISA 2003 Résol. de problèmes	40	8	–	9	29
PISA 2003 Sciences	35	11	–	11	22
PIRLS 2001 Lecture	35	12	5	–	9
TEIMS 2003 Mathématiques	26	14	13	–	12
TEIMS 2003 Sciences	26	17	5	–	6

Sources : OCDE, *First Results from PISA 2003*; Conseil des ministres de l'éducation du Canada, *À la hauteur, résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*, 2004; MELS, *Résultats obtenus par les élèves québécois* (PIRLS 2001); International Association for the Evaluation of Educational Achievement, *International Science Report, Findings from EMM IEA's Trends in International Mathematics and Science at the Fourth and Eight Grade* (TEIMS 2003).

En outre, ils obtiennent des résultats remarquables à chaque participation aux olympiades canadiennes des métiers, regroupant des finissants des formations professionnelle et technique.

De plus, comme le montre le tableau 4, la très grande majorité des employeurs estime que les diplômés de la formation professionnelle, de la formation technique et de la formation universitaire sont de compétence moyenne ou élevée.

2 PISA : jeunes de 15 ans; PIRLS : jeunes de 10 ans; TEIMS : jeunes de 4^e année du primaire.

Tableau 4
Appréciation du niveau de compétence, par les employeurs, des personnes nouvellement
diplômées de la formation professionnelle,
de la formation technique ou de la formation universitaire

Formation	Niveau de compétence	1994	1997	2000	2002	2004
Professionnelle	Élevé ou moyen	89 %	91 %	90 %	—	—
Technique		95 %	94 %	—	95 %	—
Universitaire		—	—	—	—	97 %

Source : MELS, *La formation (professionnelle, technique, universitaire) : les employeurs s'expriment*, sondages postaux.

Enfin, les universités québécoises obtiennent, au mérite, près du tiers des subventions à la recherche provenant des organismes fédéraux, alors que le Québec représente le quart de la population canadienne.

2. L'éducation : une réussite aujourd'hui vulnérable

La progression de la scolarisation au Québec représente un phénomène unique en Amérique du Nord, il faut le souligner, et constitue une réussite spectaculaire dont nous devons être fiers. Elle est aussi un facteur-clé de notre accession au rang des sociétés développées. Cette réussite se trouve aujourd'hui confrontée à trois faits nouveaux :

- l'évolution asymétrique de notre démographie;
- des contraintes financières;
- une position de l'éducation dans l'échelle des priorités de nos concitoyens qui nous fait nous interroger.

Nous expliquons, dans cette section, en quoi ces éléments fragilisent notre système éducatif.

2.1. L'évolution asymétrique de notre démographie

La forte poussée démographique qu'a connue le Québec d'après-guerre — rappelons-nous que la population québécoise est passée de 4 millions de personnes en 1951 à plus de 6 millions en 1971, ce qui représente un bond de plus de 50 % en 20 ans — et le rattrapage considérable qu'il nous fallait effectuer au regard de la scolarisation ont été largement à l'origine du déploiement de notre système éducatif dans les années 60. La moitié de notre population avait moins de 25 ans, et la population, dans son ensemble, était sous-scolarisée comparativement à celle des juridictions voisines.

Nous avons alors posé des gestes très vigoureux³ pour que le Québec se dote d'un système éducatif accessible et de qualité. Ses principales caractéristiques, distinctives à l'échelle canadienne, sont demeurées les mêmes jusqu'à aujourd'hui, soit :

- une forte présence des ordres d'enseignement sur l'ensemble du territoire québécois : écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes, cégeps et universités déployés géographiquement avec une ampleur qui n'a pas son équivalent dans plusieurs provinces;
- une formation générale des jeunes de plus courte durée au secondaire;
- un système collégial comprenant une formation générale pour le secteur technique de même qu'un secteur voué à la formation pré-universitaire;
- la modicité des droits de scolarité;
- un financement public de l'enseignement privé⁴;
- un système centralisé de prêts et bourses venant en aide aux étudiants moins fortunés qui poursuivent des études postsecondaires, qui s'avère

3 Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 1 (sections 1 et 2) et à l'annexe 4 (section 1).

4 Il existe aussi un financement public de l'enseignement privé dans les quatre provinces de l'Ouest, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, qui varierait, selon le type d'école, entre 35 % et 100 % du financement accordé à l'enseignement public.

également généralement plus avantageux que les systèmes mis en place dans les autres provinces;

- des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle qui, tout en demeurant sous la responsabilité des commissions scolaires, sont devenus, au cours des années 90, des entités distinctes des écoles secondaires.

Or, selon les données du recensement canadien, le Québec est passé d'une période de forte croissance démographique entre 1956 et 1971, croissance qui s'établissait alors à 33 %, à des périodes de croissance beaucoup plus faible au cours des années qui ont suivi, soit de 12 % entre 1971 et 1986 et de 10 % entre 1986 et 2001. Comme le montre le tableau 5, on a même assisté à un début de décroissance démographique dans les régions plus éloignées des grands centres. En 2001, ce n'est plus la moitié, mais plutôt moins du tiers de la population québécoise qui avait moins de 25 ans.

Tableau 5
Variations démographiques par périodes de 15 années
de 1956 à 2001

Région	Variation de la population en pourcentage	
	1971-1986	1986-2001
Bas-Saint-Laurent	3 %	- 5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 %	- 3 %
Capitale-Nationale	14 %	8 %
Mauricie	5 %	1 %
Estrie	10 %	10 %
Montréal	- 7 %	1 %
Outaouais	22 %	23 %
Abitibi-Témiscamingue	5 %	- 1 %
Côte-Nord	3 %	- 7 %
Nord-du-Québec	23 %	6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	- 1 %	- 14 %
Chaudière-Appalaches	19 %	7 %
Laval	28 %	20 %
Lanaudière	61 %	39 %
Laurentides	36 %	44 %
Montérégie	35 %	17 %
Centre-du-Québec	13 %	8 %
LE QUÉBEC	12 %	10 %

Source : Compilation du MELS à partir de données de l'Institut de la statistique du Québec, issues du recensement canadien (Statistique Canada).

En 1971, nous comptons près de 3 millions de jeunes âgés de 0 à 24 ans. En 2001, nous n'en recensons plus que 2,25 millions. Selon une projection de l'Institut de la statistique du Québec, le Québec devrait en recenser 2,17 millions en 2011 et 2,06 millions en 2016.

On pourrait penser que l'effectif scolaire est sur le point de connaître un déclin généralisé, c'est-à-dire dans toutes les régions du Québec et à chaque ordre d'enseignement. Ce n'est pas le cas!

- Dans les régions plus éloignées des grands centres, les commissions scolaires et les cégeps font face à des baisses importantes d'effectif au cours de la présente décennie, qui se situent souvent entre 20 et 30 % et qui sont même plus élevées dans quelques cas. La baisse anticipée dans les universités n'y est cependant que de quelques points de pourcentage.
- Dans les régions de l'Estrie, de la Montérégie (sauf à Longueuil) et de la Capitale-Nationale, la tendance à la baisse est bien amorcée dans les commissions scolaires et dans quelques cégeps.
- À Longueuil, sur l'île de Montréal, dans les régions qui la ceinturent au nord, soit à Laval, dans les Laurentides et dans Lanaudière, ainsi qu'en Outaouais, seules des écoles primaires font face à des baisses d'effectif substantielles. Plusieurs cégeps voient leur effectif croître de façon importante, souvent de 20 ou de 30 % et parfois même bien davantage, ce qui fait que les cégeps de Montréal, de Laval et des Laurentides verront leur capacité d'accueil dépassée à compter de l'année 2007. Du côté universitaire, les établissements d'enseignement sont presque tous en développement et plusieurs d'entre eux accusent un manque d'espace.

Donc, des établissements, nombreux, sont toujours en développement alors que d'autres doivent composer avec des baisses importantes d'effectif qui rendent difficiles l'organisation scolaire et le maintien de la qualité des services éducatifs.

Le déclin démographique entraîne d'autres conséquences. Ainsi, le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans excédera, dans certaines régions, celui des personnes appelées à prendre la relève. Dans le milieu scolaire, le départ pour la retraite du personnel enseignant et du personnel de soutien présente à la fois une menace, si les établissements ne disposent pas des ressources nécessaires pour embaucher du nouveau personnel qualifié, et une occasion d'innover dans l'organisation scolaire.

Afin de répondre aux besoins du marché du travail et aux défis qui se poseront dans notre société, il faut penser à l'importance que revêtent, d'une part, la réussite scolaire de chaque jeune et sa diplomation, et d'autre part, à la mise à jour des connaissances et à la requalification de la main-d'œuvre au moyen de la formation continue.

Dans une société où la proportion des jeunes diminuera, il devient de plus en plus important d'assurer la meilleure éducation possible à chacun d'eux.

2.2. Des contraintes financières

Les Québécois ont consacré annuellement à l'éducation une plus grande part de leur richesse, exprimée par un ratio de la dépense globale dans ce secteur par rapport au produit intérieur brut (PIB), que ne l'ont fait les autres Canadiens et les Américains. Toutefois, comme l'indique le tableau 6, entre 1981 et 2000 ce ratio a été en diminution au Québec et en croissance aux États-Unis, au point d'être presque équivalent en 2002 sur ces deux territoires, alors qu'il demeurerait stable dans le reste du Canada.

Tableau 6
Dépense globale en éducation par rapport au PIB depuis 1981

Années	Québec	Reste du Canada	États-Unis
1981-1985	9,0 %	6,8 %	6,4 %
1986-1990	7,9 %	6,8 %	6,8 %
1991-1995	8,7 %	7,4 %	7,2 %
1996-2000	7,7 %	6,7 %	7,2 %
Année 2002	7,5 %	6,4 %	7,3 %

Sources : MELS et Statistique Canada.

Il est important de mentionner que ce ratio est supérieur au Québec, notamment parce que son PIB est moindre que dans les juridictions voisines. À titre d'exemple, comme le montre le tableau 7, la dépense de fonctionnement par élève au Québec est à peine plus élevée que dans le reste du Canada et bien en-dessous de celle qui est observée aux États-Unis.

Tableau 7
Dépense de fonctionnement par élève, estimée pour 2002-2003

	Québec	Reste du Canada	États-Unis
Primaire et secondaire	7 450 \$	7 295 \$	9 552 \$

Source : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableau 1.8.

Les formules de financement de notre système éducatif ont été élaborées durant les années 60, dans un contexte de croissance démographique généralisée et de scolarisation de masse, alors que les finances publiques permettaient de réaliser des investissements majeurs. Les énergies de chaque ordre d'enseignement furent mobilisées pour leur nécessaire développement en accéléré.

Des modulations budgétaires ont été progressivement introduites, en collages successifs, pour soutenir la réussite scolaire et tenir compte de réalités émergentes, par exemple pour lutter contre le décrochage scolaire, soutenir les milieux moins favorisés, parer à l'éloignement et à la dispersion des équipements ou encore développer les études avancées et la recherche. Chaque réseau dispose d'une entente de financement qui lui est propre, chaque établissement est muni d'une enveloppe budgétaire qui est essentiellement fonction de son effectif et il planifie son développement en conséquence.

Notre système d'éducation fait face actuellement à des contraintes d'ordre financier, et ce, pour plusieurs raisons⁵.

2.2.1. Une augmentation globale des coûts

D'entrée de jeu, notons que les budgets des réseaux de l'éducation ont augmenté de façon notable au cours des dernières années. Dans les commissions scolaires, une partie de ces sommes est liée à la mise en place des services de garde et au passage de la maternelle à temps partiel à la maternelle à temps plein.

De plus, notre système d'éducation, tel qu'il a été conçu, connaît une augmentation globale de ses coûts, même si des baisses d'effectif sont observées et prévues dans plusieurs régions.

D'un côté, les perspectives d'économies dans les établissements où se manifestent des baisses importantes d'effectif sont limitées, car une diminution de celui-ci n'entraîne pas une diminution proportionnelle des coûts. Moins d'élèves ou d'étudiants ne signifie pas pour autant moins d'enseignants ni moins de locaux, de telle sorte que le coût par élève ou étudiant augmente lorsque l'effectif diminue.

- Ainsi, en 2003-2004, dans les commissions scolaires francophones (hormis celles de la Moyenne-Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine et de la Baie-James), l'allocation du MELS variait entre 4 300 \$ et 6 800 \$ par élève. Dans les commissions scolaires ayant moins de 15 000 élèves (hormis celles de la Moyenne-Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine et de la Baie-James), l'allocation moyenne du MELS était de l'ordre de 5 500 \$ par élève, voire de 6 000 \$ par élève dans les

⁵ Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 2.

régions plus éloignées, comparativement à 5 000\$ par élève dans les commissions scolaires francophones ayant davantage d'élèves⁶. Les variations sont semblables dans les commissions scolaires anglophones. Il est difficile de compresser les coûts du côté des commissions scolaires étant donné que, peu importe le degré de dispersion des jeunes sur le territoire, elles ont l'obligation d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes âgés de 5 à 16 ans. Les jeunes ont, en effet, la possibilité de fréquenter l'école dès l'âge de 5 ans et l'obligation de le faire à partir de 6 ans. Ils ne peuvent non plus être contraints d'effectuer de très longs trajets entre l'école et la maison. Qui plus est, les communautés locales opposent de plus en plus de résistance à la fermeture d'écoles, même en milieu urbain. Sur le plan de l'organisation administrative, il suffit de se rappeler que le nombre de commissions scolaires est passé de 1 600 à 72 pour douter que des économies additionnelles puissent être réalisées sur ce plan.

- Dans les cégeps, la subvention du MELS par étudiant équivalent temps plein⁷ se situait, en 2003-2004, entre 6 600 \$ et 15 700 \$ selon l'établissement, pour s'établir en moyenne à 8 100 \$. Dans les collèges ayant moins de 2 000 étudiants, généralement situés dans les régions plus éloignées, elle était en moyenne de l'ordre de 10 550 \$ par étudiant, comparativement à 7 720 \$ par étudiant en moyenne dans les plus grands établissements.

D'un autre côté, les coûts de l'éducation continuent à augmenter dans les régions et les établissements où il y a croissance de l'effectif. Cette augmentation se fera dans une plus grande mesure que la diminution prévue dans les régions et les établissements où il y a une baisse d'effectif. Qui plus est, la croissance est observée au niveau postsecondaire, où les coûts de formation sont de deux à trois fois plus élevés qu'au secondaire ou au primaire, et il y a des besoins en espaces additionnels, nécessitant des investissements.

En clair, la diminution de l'effectif dans certaines régions ne permet pas de réaliser des économies correspondant à l'augmentation des coûts dans les régions et dans les établissements qui sont toujours en développement.

6 L'allocation moyenne du MELS comprend tous les transferts sauf les investissements, la dette et les contributions au transport scolaire et aux régimes de retraite. Régions plus éloignées : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Commissions scolaires francophones ayant plus de 15 000 élèves : de la Capitale, des Premières-Seigneuries, du Chemin-du-Roy, de l'Énergie, de la Région-de-Sherbrooke, de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, de Marguerite-Bourgeoys, de Beauce-Etchemin, des Navigateurs, de Laval, des Affluents, des Samares, de la Seigneurie-des-Mille-Îles et de la Rivière-du-Nord.

7 Dans les cégeps, le financement est établi sur la base des « PES » (périodes-élèves-semaines). Cette mesure a été ici convertie en étudiants équivalents temps plein (EETP) en divisant le nombre de PES par 44, à des fins de comparaison avec les autres réseaux.

2.2.2. La croissance des revenus ne se fait pas au même rythme que celle des coûts

Plusieurs éléments expliquent pourquoi la croissance des revenus ne se fait pas au même rythme que celle des coûts.

D'abord, le produit de la taxe scolaire et des droits de scolarité, qui constituent des revenus autonomes importants respectivement pour les commissions scolaires et les universités, est plafonné depuis plusieurs années.

De leur côté, les cégeps disposent de très peu de revenus autonomes. En outre, les quelques droits et frais exigibles qui sont, eux aussi, plafonnés, représentent actuellement 3 % de leurs revenus totaux.

Ensuite, le gouvernement canadien a considérablement réduit ses transferts en faveur de l'éducation postsecondaire. En effet, jusqu'en 1977 les programmes de transferts prévoyaient, en substance, le partage des coûts de l'éducation postsecondaire, comme ceux de la santé et des autres programmes sociaux, en parts égales entre les deux ordres de gouvernement. Ces transferts ont diminué, puis, de 1995-1996 à 2004-2005, les transferts fédéraux pour la santé ont augmenté de 10 milliards de dollars, alors que ceux pour les autres programmes sociaux, incluant l'éducation postsecondaire, ont diminué de 2,2 milliards.

En outre, le gouvernement fédéral verse moins de fonds au Québec que dans les provinces voisines aux fins du financement de l'éducation parce que le Québec a fait des choix de politiques de financement qui diffèrent de celles des autres provinces. En effet, les droits de scolarité ou des taxes foncières plus élevés dans les autres juridictions provinciales donne droit à des déductions fiscales fédérales dont le Québec est privé.

Malgré une situation financière difficile, le gouvernement du Québec a réussi, au cours des dernières années, à réinvestir des montants importants en éducation. Ce réinvestissement se révèle toutefois insuffisant :

- Le constat du sous-financement des universités a fait l'unanimité en commission parlementaire, celui-ci étant lié tout autant à la faiblesse des revenus qu'à la hauteur des coûts des universités en région.
- Les cégeps, dont les revenus proviennent essentiellement du gouvernement du Québec (86 % des revenus de fonctionnement provenaient du Québec en 2002-2003), seraient en mesure de montrer que ce dernier n'assume pas leur financement à la hauteur suffisante.
- D'autres provinces réinvestissent des sommes importantes au postsecondaire : + 6,8 % par an en Ontario jusqu'en 2009-2010 et + 9,1 % par an en Alberta jusqu'en 2007-2008.

- Des commissions scolaires éprouvent également des difficultés à boucler leur budget dans les régions plus touchées par le déclin démographique.
- Le nombre ou la lourdeur des cas d'élèves démunis ou en difficulté semble s'accroître, ce qui implique des coûts additionnels.
- Depuis une dizaine d'années, on observe de nouveaux comportements de la part d'établissements qui n'ont d'autre choix que de rechercher un effectif qui se fait plus rare et dont dépend une bonne partie de leur financement. Des écoles réservent des places à des élèves d'autres commissions scolaires pour des programmes en forte demande; des centres de formation professionnelle et des cégeps offrent des formations courtes analogues; des universités ouvrent des points de service et même des campus en dehors de leur campus principal, à faible distance d'universités existantes.

2.2.3. Une moindre détermination en éducation qu'en santé?

La part du secteur de l'éducation dans le budget québécois, qui était de 31 % en 1985, décroît constamment et se situe aujourd'hui à hauteur de 25 %.

De son côté, la part du secteur de la santé, qui était de 32 %, est aujourd'hui de 43 % et pourrait continuer de croître de manière importante s'il n'y a pas de changements majeurs sur les plans technologique ou démographique notamment.

Le gouvernement québécois s'attaque aux défis de la santé avec beaucoup de détermination. Une même détermination est nécessaire pour répondre aux besoins de la société en éducation et en formation continue.

Tableau 8
Évolution de la part des dépenses de programmes vouée
à la santé et à l'éducation dans le budget du Québec

	Santé	Éducation	Autres secteurs
1985-1986	32 %	31 %	37 %
1995-1996	36 %	28 %	36 %
2004-2005	43 %	25 %	32 %

Source : ministère des Finances du Québec.

2.3. La place de l'éducation dans l'échelle des priorités de nos concitoyens

Si le Québec a rejoint le peloton des pays les plus scolarisés en l'espace d'une génération, selon toute vraisemblance il a vu l'éducation reculer de façon importante au chapitre des priorités. L'éducation semble par ailleurs moins valorisée au Québec qu'au Canada⁸.

Selon des données de sondage, en 1966, alors que le Québec entreprenait son vaste chantier éducatif, la population sondée par la firme CROP indiquait, dans une proportion de 41 %, que « *l'activité à laquelle le gouvernement devait accorder le plus d'importance* » devait être de « *rendre l'instruction plus accessible à tous* », le secteur de l'éducation recueillant ainsi la faveur du plus grand nombre de répondants.

Dans un autre sondage effectué en 2002 par la firme Ad hoc recherche, seulement 5 % de la population demandait que « *l'éducation* » soit « *la première priorité du gouvernement* », tandis que « la santé » apparaissait prioritaire à 52 % des répondants.

L'écart entre ces deux données est d'une telle ampleur qu'il est certainement le reflet d'un changement d'attitude envers l'éducation.

Ce recul, alors que la santé occupe maintenant le premier plan, peut être attribué au vieillissement de la population comme à une perception selon laquelle le secteur de la santé serait de nos jours bien davantage en difficulté que celui de l'éducation. Mais cette même dynamique est partout à l'œuvre dans le reste du Canada. Or, lorsque nous regardons un second indice comparant cette fois l'attitude actuelle des Québécois à celle des autres Canadiens à l'égard de l'éducation, il semble que l'éducation soit moins valorisée chez nous.

En effet, selon un sondage réalisé en 2003 par la firme Ipsos-Reid, les Canadiens des autres provinces considéraient, dans une proportion de 80 %, qu'il est extrêmement important de développer une attitude disciplinée par rapport aux études, une proportion qui ne s'élevait qu'à 61 % au Québec. Les Québécois estiment qu'il est extrêmement important d'assurer une bonne connaissance de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, d'acquérir les habiletés permettant de fréquenter un collège ou une université ainsi que celles pouvant mener à l'obtention d'un bon emploi dans des proportions respectives de 81 %, 53 % et 60 %, proportions qui se situent respectivement à 94 %, 83 % et 82 % dans le reste du Canada.

8 Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 4, sections 1, 14 et 15.

Tableau 9
Proportion de la population sondée qui considère qu'il est extrêmement important...

	Reste du Canada	Québec
...d'assurer une bonne connaissance de la lecture, de l'écriture et des mathématiques	94 %	81 %
...de développer une attitude disciplinée par rapport aux études	80 %	61 %
...d'acquérir les habiletés permettant de fréquenter un collège ou une université	83 %	53 %
...d'acquérir les habiletés pouvant mener à l'obtention d'un bon emploi	82 %	60 %

Source : Ipsos-Reid et Kumon Math and Reading Centres (2003). « A Good Understanding of the Basics, Top Seven Goals As to What Parents Say Their Children Need for a Successful Education », dans Jean-Pierre Proulx et Jean-Marc Cyr, *Opinéduc 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

On note également, selon une enquête de Statistique Canada réalisée en 2002, que 40 % des parents québécois épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants, ce qui représente la proportion la moins élevée au Canada, où, selon la province, elle se situe entre 50 et 60 %, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard (45 %). De plus, le montant épargné par les parents du Québec, qui est de 3 900 \$ en moyenne, est parmi les plus faibles au Canada. La modicité des droits de scolarité au Québec et la présence du régime d'aide financière aux études expliquent sans doute une bonne partie de ce phénomène. Mais la place qu'occupent les Québécois, au bas de cette échelle, peut également refléter une moindre valorisation de l'éducation.

On observe aussi, selon l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, réalisée en 2001, que les jeunes Québécois âgés de 18 à 24 ans sont moins portés à poursuivre des études universitaires que les jeunes du même groupe d'âge dans le reste du Canada, et ce, de façon générale, peu importe le niveau de scolarité ou de revenu de leurs parents. Le fait qu'un jeune de 18 ans au Québec fréquente plus souvent le cégep que l'université explique en partie cette différence.

Enfin, nous notons que la loi québécoise sur les normes du travail, bien qu'encadrant la prestation de travail pouvant être effectuée pendant la période scolaire par un jeune dont l'âge requiert qu'il fréquente l'école, ne pose aucune limite quant au nombre d'heures de travail pouvant être réalisées. Certes, on peut considérer que le travail rémunéré constitue une occasion d'apprentissage complémentaire de la formation reçue à l'école. Il est toutefois vraisemblable qu'au-delà d'un certain seuil, le rendement scolaire soit affecté et que le travail soit alors privilégié au détriment de la réussite scolaire. Qui plus est, l'augmentation des heures d'ouverture des commerces et la plus grande propension des jeunes à consommer rendent probablement le marché du travail plus ouvert et plus attirant que jamais aux yeux de ceux et celles qui n'ont pas obtenu un premier diplôme. On peut se demander si la loi ne traduit pas ainsi un

parti pris en faveur du travail. Il pourrait s'agir, en fait, du même parti pris qui a fait que le Québec a été, par plusieurs décennies, la dernière province canadienne à rendre la fréquentation scolaire obligatoire.

Le consensus sur l'importance de l'éducation au Québec apparaît donc fragile. C'est peut-être l'aspect le plus difficile de notre situation, car il se manifeste à un moment où l'éducation est plus nécessaire que jamais pour tirer notre épingle du jeu sur les plans social et économique.

3. À un moment où nous devons relever des défis majeurs

3.1. Des exigences accrues en matière de scolarisation et de formation continue

D'une part, avec la mondialisation s'effectue un déplacement de l'activité économique à l'extérieur des pays industrialisés. D'autre part, des problématiques complexes se dessinent sur le plan social, en matière de relations interculturelles, d'environnement, de santé, d'énergie et de transport. Le développement du Québec repose sur sa capacité de faire face à ces situations, notamment à utiliser, à adapter et à inventer des façons de faire et des technologies qui seront de plus en plus exigeantes en savoir. Dans ce contexte, l'éducation constitue un enjeu stratégique pour l'avenir du Québec. En corollaire, les non-diplômés et les analphabètes sont de plus en plus susceptibles d'être exclus du marché du travail⁹.

Au terme d'une analyse des politiques industrielles passées et présentes au Québec, parue dans *La Presse* en septembre 2004, l'économiste Pierre Fortin déclarait ce qui suit : « *La politique industrielle du Québec, c'est l'éducation. À toutes fins utiles, un pays n'a pas besoin de ressources pour se développer. Il suffit de mettre des connaissances dans la tête de nos enfants.* » Et nous ajoutons, quant à nous, « et des personnes qui sont sur le marché du travail », d'autant plus qu'il est aujourd'hui, et pour l'avenir prévisible, moins probable de conserver un même travail la vie durant.

Enfin, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un atout important, voire de plus en plus distinctif, pour que les entreprises choisissent de produire au Québec.

Conséquemment, le Québec fait face à des exigences accrues en matière de scolarisation et de formation continue.

3.2. Des problématiques éducatives plus complexes

L'objectif d'un accroissement, voire simplement du maintien du niveau actuel de réussite scolaire, semble nous mener vers des problématiques de plus en plus complexes et des approches de plus en plus raffinées¹⁰.

D'entrée de jeu, nous constatons que le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, qui était en croissance depuis les années 70, stagne depuis le début des années 90 autour de 65 % pour les personnes de moins de 20 ans et aux environs de 15 % pour les personnes de 20 ans ou plus. Le taux estimé pour 2003-2004 est toutefois de 70 % pour les personnes de moins de 20 ans.

9 Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 3.

10 Les données détaillées en appui à cette section sont présentées à l'annexe 4, sections 4 à 11 et tableau 23.

Le taux d'obtention d'un diplôme semble vouloir plafonner au collégial et à l'université depuis le milieu des années 90, avoisinant 25 % au secteur préuniversitaire, 15 % au secteur technique, 28 % au 1^{er} cycle universitaire et atteignant des taux de 8 % et de 1 % respectivement aux 2^e et 3^e cycles. Seule la diplomation à la formation professionnelle est en progression.

Enfin, le décrochage scolaire chez les jeunes de 17, 18 et 19 ans, qui était en décroissance depuis le début des années 80, s'est stabilisé au cours des dix dernières années mais à des niveaux qui demeurent préoccupants, soit respectivement à 11 %, 17 % et 19 %.

De plus, les réorientations et les retards sont fréquents. Ainsi :

- près de 20 % des diplômés du secondaire ont 20 ans ou plus au moment de l'obtention de leur diplôme;
- les jeunes de moins de 20 ans représentent près de la moitié des nouveaux inscrits à l'éducation des adultes;
- les plus de 25 ans représentent 40 % des nouveaux inscrits à la formation professionnelle, formation pourtant accessible dès la fin du secondaire, et 15 % des nouveaux inscrits viennent du cégep;
- au cégep, moins d'un élève sur deux obtient un diplôme dans les délais prescrits et environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leurs études collégiales;
- près de 20 % des jeunes n'obtiennent aucun diplôme au cours de leur vie;
- environ 20 % des jeunes n'obtiennent qu'un diplôme du secondaire;
- seulement 60 % des jeunes obtiennent un baccalauréat, un diplôme technique ou un diplôme professionnel au cours de leur vie;
- malgré les efforts déployés, comme nous l'indiquions à la section 2.3, la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui fréquentent l'université au Québec demeure inférieure à ce que l'on observe ailleurs au Canada, peu importe la scolarité ou la classe de revenus des parents, une situation qui s'explique en partie par le fait qu'un jeune de 18 ans au Québec fréquente plus souvent le cégep que l'université;
- malgré une hausse de leur participation, les Québécois sont toujours moins présents dans des activités de formation continue que les autres Canadiens.

Derrière ces résultats globaux, on observe plus particulièrement que :

- la réussite scolaire n'est pas autant au rendez-vous pour ceux et celles qui accumulent des retards en bas âge et, bien que nous reconnaissons la présence de programmes éducatifs dans les centres de la petite enfance, une intervention de préparation à la scolarisation non seulement précoce, mais également plus soutenue et suivie nous semble indiquée;
- les jeunes venant de milieux où les parents sont moins scolarisés et occupent moins un emploi réussissent moins que les autres;

- l'amélioration de la réussite chez les garçons au cours des dernières décennies n'a pas été aussi forte que chez les filles et ils réussissent aujourd'hui moins que ces dernières;
- les jeunes du secondaire dont la langue d'enseignement est le français réussissent moins que ceux dont la langue d'enseignement est l'anglais;
- la fréquentation universitaire des 18 à 24 ans au Québec est moins élevée chez les francophones que chez les anglophones¹¹;
- les autochtones réussissent moins que les non-autochtones;
- les familles où les deux parents travaillent sont aujourd'hui la norme, et les jeunes passent beaucoup plus de temps à l'école (mais non en classe) qu'il y a quelques années;
- le nombre de familles monoparentales est en hausse;
- il y a par ailleurs de plus en plus d'immigrants à accueillir, ce qui pose des défis particuliers en matière d'intégration et de reconnaissance des acquis.

11 Nous ne disposons pas de données concernant la réussite ou la fréquentation au cégep selon la langue d'origine ou d'enseignement.

4. De nouvelles avenues

Nous avons vu que le Québec a effectué un important rattrapage en matière de scolarisation alors qu'il était en pleine croissance démographique.

Nous avons également vu que nous connaissons maintenant une évolution asymétrique de notre démographie.

Des établissements doivent accueillir un effectif en plus grand nombre et ne disposent pas toujours des espaces requis, ce qui nécessite des investissements, alors que d'autres, essentiellement situés dans les régions plus éloignées des grands centres, font face à des baisses parfois dramatiques de leur effectif, ce qui entraîne une croissance du coût par élève ou par étudiant qui s'avère de plus en plus difficile à soutenir.

Le réseau de l'éducation fait face à des contraintes financières qui compromettent à brève échéance tant le développement des établissements qui sont en croissance que la survie de programmes, voire d'établissements qui sont en décroissance.

Au bout du compte, c'est notre capacité à maintenir la qualité du système éducatif, et son accès, à offrir des services sur tout le territoire et à concourir à l'occupation de ce dernier qui est mise en péril. Le monde de l'éducation est bien au fait de ce contexte; les jeunes aussi, qui craignent d'en faire les frais en perdant les avantages qui furent ceux de la génération précédente en matière d'accès à une éducation de qualité; les leaders du développement régional s'en inquiètent ouvertement.

Or, dans tous les pays industrialisés, qui doivent prendre le virage de l'économie du savoir, s'exercent des exigences accrues en matière de scolarisation. Au Québec, les moyens déployés à ce jour ont permis de rejoindre ces autres pays, mais nos résultats sur le plan de la réussite semblent plafonner, et leur amélioration ne sera pas chose facile : les problématiques sont diversifiées, complexes et commandent des actions raffinées.

C'est pourquoi nous soumettons quatre avenues qui, ensemble, permettraient, d'une part, une prise de conscience en faveur de l'éducation et, d'autre part, une révision de notre mode actuel de dispensation des services d'éducation.

Elles touchent le financement du système d'éducation, le mode d'organisation des services gouvernementaux offerts aux jeunes, le développement en région d'une offre intégrée des services éducatifs et, enfin, un meilleur soutien à obtenir de la société québécoise.

4.1. Revoir les modes de financement

Le resserrement financier qui a été appliqué au réseau de l'éducation nous a conduits à améliorer globalement l'efficacité et l'efficacité de nos modes de

gestion. Mais aujourd'hui, les formules et la hauteur du financement de l'éducation rendent plus fragile l'accès à des services éducatifs de qualité.

D'une part, dans les milieux aux prises avec d'importantes baisses d'effectif, le financement par élève rend difficile l'organisation des services éducatifs, et il faut se résoudre à y accepter une hausse du coût par élève.

D'autre part, les établissements d'enseignement postsecondaire font face à une situation de sous-financement. De plus, plusieurs d'entre eux sont toujours en développement.

En toile de fond, l'éducation constitue un enjeu stratégique pour le développement social et économique du Québec comme pour celui du reste du Canada et des autres pays industrialisés. Certaines provinces réinvestissent d'ailleurs de façon très importante en éducation.

Le 12 août dernier, à l'occasion du Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces ont annoncé, par voie de communiqué, leur intention de tenir un sommet sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, auquel doivent prendre part les partenaires de l'éducation que sont les institutions, les syndicats, les étudiants et les entreprises. Ils ont profité de l'occasion pour signaler qu'au cours de la dernière décennie, les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire, dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, n'ont pas suivi le rythme des besoins et que ces transferts doivent immédiatement être restaurés au niveau de 1994-1995. Ils invitent le premier ministre du Canada à les rencontrer en novembre prochain, notamment sur cette question.

Le premier ministre du Québec a par ailleurs déclaré à cette même occasion que le gouvernement fédéral devrait faire passer sa part du financement de l'enseignement postsecondaire de 15 % à 25 %. Il a enfin précisé que ce dernier devait respecter intégralement les compétences du Québec.

Nous estimons que le premier ministre du Québec doit, à cet égard, pouvoir compter sur un large et solide appui des membres de la société québécoise. Il faut également chercher à récupérer les sommes dont le Québec est privé du simple fait que les règles fiscales du gouvernement canadien l'amènent à contribuer davantage au financement de l'éducation dans les provinces où les droits de scolarité et la taxation scolaire sont plus élevés qu'au Québec.

Parallèlement, nous ne pouvons faire l'économie d'un débat ouvert et complet sur le financement de l'éducation, et ce débat ne concerne pas que les groupes représentés au sein de notre équipe de travail. Divers leviers existent; il faut, comme société, déterminer lesquels utiliser et jusqu'à quelle hauteur, sans perdre de vue la notion d'équité, tant sur le plan économique que sur les plans interrégional et intergénérationnel.

La taxation générale en vigueur au Québec constitue, par le truchement du budget de l'État, le principal levier de financement de l'éducation. Le tiers du budget de l'État québécois était voué à l'éducation; cette proportion est maintenant passée au quart. Nous estimons qu'il est grand temps que cette tendance à la baisse soit stoppée.

Les propriétaires fonciers, dont la contribution au financement des commissions scolaires au moyen des taxes scolaires est limitée depuis plusieurs années, peuvent-ils et doivent-ils contribuer davantage au financement de ces établissements, voire de la formation technique? Les entreprises, par cette voie ou une autre, ne devraient-elles pas contribuer davantage au financement de la formation professionnelle et de la formation postsecondaire?

Contrairement au reste du Canada, le Québec a poursuivi sur la voie de l'absence ou de la modicité des droits de scolarité, ainsi que d'une aide financière substantielle qui est fonction des revenus, afin de donner accès aux études postsecondaires au plus grand nombre.

Le gouvernement du Québec s'est engagé, à l'intérieur de son actuel mandat, à ne pas augmenter les droits de scolarité, ce qui doit être respecté. Pour les uns, ce choix doit être maintenu pour les raisons suivantes : il répond à la réalité économique des étudiants, il représente un investissement pour l'ensemble de la société, il assure le maintien de l'accessibilité, et l'option contraire ne constitue pas une solution au sous-financement des universités. L'augmentation des droits de scolarité dans le reste du Canada aurait d'ailleurs accru l'écart entre le taux de fréquentation scolaire des moins nantis et celui des plus nantis¹².

Pour les autres, il y a lieu de rejoindre progressivement la moyenne canadienne des droits de scolarité tout en bonifiant le système d'aide financière afin que l'accroissement des droits de scolarité soit admissible à une bourse pour les moins nantis, en encourageant les parents à épargner davantage en vue des études de leurs enfants et en favorisant l'augmentation de la diplomation par la mise en place d'incitatifs fiscaux et financiers. Selon eux, la situation actuelle constitue une mesure régressive sur le plan fiscal, qui profite donc aux mieux nantis.

Au Canada, les gouvernements de cinq provinces n'octroient aucun financement aux écoles privées. Le Québec fait partie des provinces dont le gouvernement finance en partie l'enseignement privé. Pour les uns, l'abolition de cette aide permettrait de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 75 millions de dollars. De plus, elle permettrait de contrer une sélection scolaire et sociale exercée par l'école privée au détriment de l'école publique. Le réseau public pourrait donc être renforcé et offrir notamment de meilleurs services ainsi qu'une gamme plus large de programmes et de lieux d'enseignement aux élèves.

12 M. Coelli, *Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance*, University of British Columbia, mai 2004.

Pour les autres, une telle abolition impliquerait au contraire des coûts pour l'État québécois. De plus, pour eux, la sélection scolaire et sociale est un phénomène de plus en plus rare et dont il faudrait mesurer l'ampleur avant de conclure que le réseau public en souffre. Le jeu de la concurrence entre les deux réseaux les amène à se surpasser l'un et l'autre, et le maintien d'un ensemble d'écoles privées partiellement financées par l'État donne un choix aux parents qui, pour divers motifs, sont prêts à consentir, pour l'éducation de leurs enfants, un supplément important aux impôts et aux taxes qu'ils paient déjà comme les autres citoyens.

Les débats sur les droits de scolarité, le financement de l'enseignement privé, la taxe foncière ou la proportion du budget de l'État devant être consacrée à l'éducation ne peuvent être tranchés facilement, ni de manière expéditive. Il est important qu'ils s'inscrivent à l'intérieur d'un débat global sur le financement de l'éducation et primordial qu'ils se fassent ouvertement, pour que la population puisse connaître les tenants et les aboutissants de cet important enjeu qui la concerne et que tous les intéressés puissent faire valoir leur point de vue. Ce sera également une occasion pour tous d'adhérer au consensus qui pourrait se dégager de ces discussions.

Enfin, nous sommes d'avis que les formules de financement des réseaux d'enseignement devront s'éloigner d'un financement uniquement fondé sur le nombre d'élèves ou d'étudiants. En outre, les formules des différents ordres d'enseignement devraient tenir compte d'une volonté de favoriser davantage, en région, la collaboration entre eux.

Nous recommandons donc ce qui suit :

- Que les partenaires de l'éducation appuient le premier ministre du Québec dans sa démarche pour réclamer, du gouvernement fédéral, une augmentation substantielle des transferts à l'égard de l'éducation, et que le premier ministre fasse également des démarches pour assurer que le Québec ne soit pas pénalisé par la fiscalité fédérale en matière de financement de l'éducation.
- Que cette augmentation soit non conditionnelle et que ces montants soient dirigés vers l'enseignement postsecondaire.
- Que le gouvernement du Québec, prenant acte des arguments de notre équipe de travail, mette à l'ordre du jour, au cours de son présent mandat, un débat public rigoureux sur le financement de l'éducation, faisant appel notamment à des avis d'experts portant sur :
 - o la proportion du budget de l'État devant être consacrée à l'éducation pour maintenir l'accès à des services éducatifs de qualité;
 - o la contribution des particuliers et des entreprises au financement de la formation professionnelle et de la formation technique au moyen des taxes scolaires ou autrement;
 - o la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'appuyer la contribution du secteur privé à l'enseignement postsecondaire;

- o les divers scénarios sur les droits de scolarité pouvant être appliqués à l'université, voire aux formations professionnelle et technique;
- o les divers scénarios sur le financement public pouvant être appliqués à l'enseignement privé.
- Que les formules de financement des réseaux de l'éducation soient révisées, qu'elles puissent s'éloigner du financement par élève ou par étudiant et favoriser, notamment, la collaboration entre les ordres d'enseignement.

4.2. Envisager de nouveaux modes d'organisation pour maintenir les services gouvernementaux destinés aux jeunes de 0 à 17 ans sur l'ensemble du territoire

Pour concourir au développement des jeunes, les soutenir dans leur cheminement et leur venir en aide lorsqu'ils vivent des difficultés dans leur parcours, selon les milieux et leur âge, divers ministères, organismes publics ou communautaires ont mis en place un éventail bien garni de services. En plus de l'éducation, ces services touchent le développement de la petite enfance, la promotion de saines habitudes de vie, la prévention de la violence et de la toxicomanie, l'éducation à la sexualité, le sport, le loisir et la sécurité publique.

Or, ce qui caractérise les jeunes, c'est qu'ils prennent inéluctablement le chemin de l'école. C'est ensuite à l'école que, de 5 à 17 ans, ils passent la majorité de leur temps.

Pourtant, les centres de la petite enfance sont rarement installés dans une école. Le conseil d'administration de l'un est distinct du conseil d'établissement de l'autre, bien qu'il arrive que, dans de petits établissements, les mêmes personnes soient membres des deux entités. Ces centres appliquent des programmes éducatifs, auxquels le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a cependant pas été appelé à collaborer. Les liens formels entre eux et l'école, au moment du passage des jeunes au milieu scolaire, sont rarissimes. Pourtant, le rôle joué en matière de stimulation et de préparation à la scolarisation sera déterminant pour la réussite scolaire de nombreux jeunes. Le retard scolaire des plus jeunes, notamment, se traduit très souvent par le décrochage au secondaire. Enfin, les normes d'implantation de ces centres rendent leur venue difficile dans les milieux moins peuplés, alors qu'elles pourraient être simplifiées si l'école et le centre pouvaient échanger des services.

Parallèlement, durant la petite enfance les organismes de santé publique commentent leur action en matière de dépistage précoce des difficultés. Ils interviennent notamment dans les centres de la petite enfance, davantage encore à l'école, à travers des programmes d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les jeunes, en établissant des liens notamment avec les services complémentaires. Mais ces interventions peuvent se dérouler en dehors des murs de l'école, du quartier ou du village.

Même s'il existe des liens d'échanges entre les responsables de ces services, voire des ententes administratives entre les ministères, ces derniers planifient habituellement leurs activités en fonction de leur mission propre. Des structures administratives locales et souvent régionales ou nationales multiplient les lieux et les manières d'intervenir auprès des jeunes. On peut même se demander si ces derniers et leurs parents connaissent tous les services qui leur sont destinés.

Une plus grande intégration de l'organisation des services est souvent difficile à réaliser. Mais le déclin démographique dans plusieurs régions exige que nous en posions le défi.

En effet, avec la diminution démographique, chaque organisation est contrainte de réduire ses ressources. Les équipes sont de moins en moins nombreuses et les territoires à desservir sont vastes. Nous estimons que le maintien d'une masse critique d'intervenants et d'interventions permettant de garantir à tous les milieux l'accès à des services éducatifs de qualité passe par un nouveau mode d'organisation des services, du moins en matière de petite enfance, d'éducation et de santé publique, dont le pivot devrait être la commission scolaire et l'école, lieux de convergence des services offerts aux jeunes.

La commission scolaire représente une structure stable, décentralisée et capable de regrouper et de coordonner une offre de services variés aux jeunes de 0 à 17 ans. Les commissions scolaires sont présentes sur tout le territoire québécois et sont dirigées par des élus du milieu qui pourraient adopter une vision globale du développement des jeunes.

Par un nouveau mode d'organisation, il faut permettre une meilleure complémentarité et une optimisation des ressources qui assureront le maintien des services dans les milieux fragilisés par le déclin démographique, en permettant le partage de locaux et le regroupement de l'expertise. Il faut également assurer une meilleure continuité dans les interventions gouvernementales afin de favoriser la réussite scolaire.

Cette nouvelle organisation ne devrait toutefois modifier en rien la mission éducative de l'école, qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Nous recommandons donc ce qui suit :

- Qu'un comité *ad hoc*, formé de parlementaires et appuyé par des administrateurs de l'État, propose de nouveaux modes d'organisation visant à rapprocher ou à mieux intégrer les services destinés aux jeunes afin de mieux concourir à leur développement, de les soutenir dans leur cheminement et de leur venir en aide lorsqu'ils vivent des difficultés dans leurs parcours.
- Que ce comité propose également un plan d'implantation.
- Que ces nouveaux modes s'appuient sur les commissions scolaires et leurs écoles, qu'ils permettent de maintenir une masse critique d'intervenants et

d'interventions, et qu'ils ne modifient en rien la mission éducative de l'école : instruire, socialiser et qualifier.

- Qu'ils fassent l'objet, dans un premier temps, d'expériences pilotes dans certaines régions.

4.3. Mieux articuler en région l'organisation et l'offre des services éducatifs, de l'éducation préscolaire à l'université

Dans plusieurs régions du Québec, les écoles et les programmes ont un effectif moins élevé qu'auparavant, ce qui fait craindre leur fermeture ou la baisse de qualité des services éducatifs.

L'État doit réagir à cette tendance et miser sur la présence des tables régionales de concertation, dites « tables interordres », qui regroupent dans chaque région des représentants des divers ordres d'enseignement, soit des commissions scolaires, des cégeps et, le cas échéant, des universités, afin que soient mieux articulées l'organisation et l'offre des services éducatifs, dans une perspective de complémentarité et d'optimisation des ressources.

Parallèlement, les besoins des entreprises au regard de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée évoluent rapidement, et un meilleur arrimage entre les formations offertes et les besoins nous semble, dans ce cadre, pouvoir être réalisé en région.

Un tel exercice est aussi l'occasion de viser un meilleur développement culturel et social.

Le gouvernement du Québec doit donc permettre de renforcer les tables interordres pour qu'elles puissent réaliser ce type de mandat et établir des collaborations avec d'autres instances régionales concernées et intéressées.

Les tables qui en acceptent le mandat devraient proposer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan quinquennal d'optimisation des services éducatifs sur leur territoire.

Pouvant s'appuyer sur des initiatives régionales de partenariat entre les ordres d'enseignement, les tables auraient comme visées de définir une offre de services qui corresponde aux besoins de la région et de créer un ou des pôles d'excellence.

Ces tables devront pouvoir compter sur le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, au besoin, sur celui du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la réalisation de leur mandat, ainsi qu'avoir la garantie que les économies réalisées demeureront à la disposition des établissements scolaires de la région.

Nous recommandons donc ce qui suit :

- Que les tables interordres qui actuellement, dans chaque région, regroupent des représentants des commissions scolaires, des cégeps et, le cas échéant, des universités, puissent être mandatées afin de mieux articuler l'organisation et l'offre des services éducatifs, de l'éducation préscolaire à l'université, dans une perspective de complémentarité et d'optimisation des ressources, d'un meilleur développement culturel et social de même que d'une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport puisse, d'une part, inviter des régions à accepter ce mandat, là où il est dès maintenant nécessaire d'entreprendre cet exercice, comme d'autre part, accueillir et traiter toute demande régionale à cet effet.
- Que ces tables constituent des entités juridiques aptes à réaliser ce type de mandat.
- Que soient précisés le mandat et les responsabilités, la collaboration avec les autres instances régionales concernées et intéressées, les mécanismes de consultation des associations reconnues des membres de la société civile (parents, étudiants, travailleurs) voire, au besoin, l'ajout de nouveaux membres.
- Que ces tables proposent au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan quinquennal de redéploiement des services éducatifs, qu'elles obtiennent un soutien de sa part et, au besoin, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la réalisation de leur mandat et qu'elles aient la garantie que les économies réalisées demeureront à la disposition des établissements scolaires de la région pour l'amélioration de l'offre de services régionale sur leur territoire.
- Que ces tables disposent d'un budget de transition permettant la mise en œuvre du plan une fois celui-ci convenu.

4.4. Obtenir le soutien de la société québécoise

Le consensus sur le pourquoi et l'importance de l'éducation au Québec nous apparaît très préoccupant.

Certains ont peut-être le sentiment que la partie est gagnée, que la scolarisation de la population est chose faite et que notre performance est bien suffisante pour faire face aux défis de l'économie du savoir.

Nous avons accédé au rang des sociétés modernes, c'est vrai. Mais s'agit-il d'un acquis définitif? Rien n'est moins sûr...

Nous sommes convaincus que le slogan des années 60 « Qui s'instruit s'enrichit » est plus vrai que jamais sur le plan individuel comme sur les plans collectif, économique, social et culturel.

Il est imprudent, voire irresponsable, d'accepter qu'un jeune sorte du système scolaire sans un diplôme qui soit à la hauteur de ses aptitudes ou qu'une personne en cours de carrière ne puisse maintenir à jour et développer ses habiletés professionnelles.

Sommes-nous, à cet égard, suffisamment tenaces? Est-il normal qu'une personne sur cinq ne décroche aucun diplôme au cours de sa vie? Est-il acceptable que des milliers de personnes obtiennent un premier diplôme lorsqu'elles ont déjà plus de vingt ans?

L'école est un important outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et elle permet de maintenir le Québec au rang des sociétés modernes. Le développement stratégique et l'enrichissement de la société québécoise passent par l'éducation. Tous les acteurs du système éducatif en sont convaincus; tous sont dévoués à cette tâche; tous sont prêts également à remettre en question leurs pratiques et l'ont fait à moult occasions par le passé.

La population doit être elle aussi au rendez-vous pour valoriser l'éducation, en faire même une valeur qui nous distingue : appuyer les enseignants, refuser l'échec et l'abandon scolaires, donner aux réseaux scolaires toutes les chances de réussite, faire pression sur l'État pour qu'il agisse en ce sens.

L'accès aux services éducatifs repose sur une offre concrète de programmes, mais elle repose tout autant sur la détermination et l'effort des jeunes, de leurs parents, de leurs communautés à entreprendre et à réussir, et sur la possibilité pour l'école d'offrir une panoplie d'activités et de projets permettant aux jeunes de se réaliser.

L'État et l'école, tout en assumant un leadership, ne peuvent y parvenir seuls.

Les familles, les communautés locales, les municipalités et les entreprises doivent joindre leurs efforts pour soutenir les jeunes et pour soutenir aussi les personnes inactives et les travailleurs dans leur cheminement de formation.

Nous recommandons donc ce qui suit :

- Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, établisse un plan de valorisation de l'éducation, bien appuyé sur les connaissances des partenaires de l'éducation de même que sur la recherche portant sur les attitudes des Québécois et des entreprises québécoises à l'égard de l'éducation et de la formation continue.
- Que ce plan de valorisation soit mis en œuvre aux niveaux national et régional.

CONCLUSION

La grande réforme de l'éducation qui, dans la foulée du rapport Parent, a commencé au Québec dans les années 60, a été, globalement, une formidable réussite collective. Inspirée par la claire conscience qu'avaient nos parents et nos grands-parents de l'importance vitale de l'éducation pour la réussite de leurs enfants comme pour le développement de notre peuple, elle a mobilisé l'ensemble de la société et a requis des investissements majeurs de la part de l'État. Elle a donné des résultats spectaculaires, tant sur le plan quantitatif que sur celui de la qualité, aussi bien pour les individus que pour la société dans son ensemble. C'est principalement l'éducation qui a permis au Québec d'accéder au rang des sociétés les plus développées sur les plans culturel, social et économique.

Or, ce grand mouvement paraît aujourd'hui s'essouffler. Tout se passe comme si la société québécoise tenait ce succès pour acquis et considérait que l'on doit désormais passer à autre chose et s'occuper d'autres priorités, notamment de la santé.

Formée de membres aux intérêts pourtant très divers, parfois divergents, notre équipe de travail est cependant unanime à estimer que ce serait là une grave erreur. Son message principal, qui s'adresse aussi bien à la population qu'au gouvernement, est le suivant : c'est l'éducation qui nous a sortis de notre état collectif proche du sous-développement; c'est encore l'éducation qui va nous permettre de nous maintenir au rang des sociétés développées et de tirer notre épingle du jeu aux niveaux nord-américain et international. Aussi, l'éducation doit reprendre la place qui lui revient dans les préoccupations de nos concitoyens et du gouvernement, soit parmi les toutes premières.

Pourquoi?

- 1) Si la mise en place de notre système d'éducation a été globalement un grand succès, elle a laissé certaines zones d'ombre, et nous pouvons constater, chiffres à l'appui, que persistent plusieurs lacunes et des écarts à combler.
- 2) Notre stagnation serait néfaste au moment où d'autres sociétés, avec lesquelles nous devons nous comparer et dont nous devons même affronter la concurrence, ont compris la nécessité d'accroître leurs efforts en faveur de l'éducation des jeunes et de la formation continue.
- 3) Dans le contexte de la restructuration de l'économie dans le sens d'une « économie du savoir », des défis considérables que pose la mondialisation, des problématiques complexes qui se présentent sur le plan social, en matière de relations interculturelles, d'environnement, de santé, d'énergie ou de transport, tous s'accordent à dire que les sociétés qui s'en tireront le mieux seront celles qui auront su miser efficacement sur l'éducation, la recherche et l'innovation, et qui pourront compter sur des jeunes davantage instruits, sur une main-d'œuvre mieux qualifiée, sur des percées scientifiques et technologiques, et sur une

capacité de production intelligente. Devant ces nouvelles exigences, ralentir ou même simplement maintenir le *statu quo* dans notre effort collectif en faveur de l'éducation serait, pour le Québec, une orientation (ou une absence d'orientation) rien de moins que suicidaire.

- 4) Or, tout cela survient au moment où le système québécois d'éducation fait face, sinon à des menaces, du moins à des défis majeurs qui requièrent une attention immédiate et exigent de mettre en place des solutions novatrices.

Ces défis sont ceux-là mêmes qui ont donné lieu à la création de notre groupe de travail. Ils ont trait, d'une part, à l'évolution démographique qui menace l'accès à des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire québécois et, d'autre part, à l'état et, surtout peut-être, à la tendance inquiétante de l'évolution des finances publiques du Québec.

Nous avons tenté de bien circonscrire ces défis dans notre rapport et de les documenter le mieux possible dans les annexes.

À ces défis majeurs, nous avons ajouté celui qui nous est apparu comme étant peut-être le plus inquiétant, à savoir : une sorte d'apathie de la société québécoise envers l'éducation ou, à tout le moins, un recul de l'éducation dans l'échelle de ses priorités.

Puis, comme nous en avons le mandat, nous avons exploré des pistes de solution. Elles ont trait à :

- ♦ une révision des modes de financement;
- ♦ de nouveaux modes d'organisation et une meilleure intégration des services offerts aux jeunes;
- ♦ une meilleure articulation de l'organisation des services éducatifs en région;
- ♦ un plus grand soutien de la société québécoise.

Notre rapport a ses limites. Elles tiennent au temps relativement court qui nous a été imparti et qui ne nous permettait évidemment pas d'approfondir autant qu'il le faudra, les voies de solution que nous avons ouvertes. Des travaux complémentaires importants seront requis avant que le gouvernement du Québec puisse les transformer en décisions politiques claires et fermes. Mais ces travaux nous semblent s'imposer en urgence, de même que les débats publics y afférents.

La composition de notre équipe de travail constituait, elle aussi, il faut le reconnaître, une limite aux consensus auxquels nous pouvions parvenir. Nous ne nous sommes pas entendus sur tous les points et nous ne sommes pas allés aussi loin qu'un groupe plus homogène aurait pu le faire. Personne ne s'en étonnera. Par contre, le fait que nous ayons pu faire l'unanimité sur un bon nombre de jugements et de propositions nous semble en accroître le poids et en renforcer la portée.

Aurions-nous suscité, chez nos concitoyennes, concitoyens et le gouvernement, une prise de conscience de l'importance plus vitale que jamais de l'éducation et de la nécessité de maintenir et même d'intensifier l'effort du Québec en faveur de cette mission, tout en modifiant courageusement certaines conditions de sa mise en œuvre, que nous estimerions avoir rempli notre mandat.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Revoir les modes de financement :

- Que les partenaires de l'éducation appuient le premier ministre du Québec dans sa démarche pour réclamer, du gouvernement fédéral, une augmentation substantielle des transferts à l'égard de l'éducation, et que le premier ministre fasse également des démarches pour assurer que le Québec ne soit pas pénalisé par la fiscalité fédérale en matière de financement de l'éducation.
- Que cette augmentation soit non conditionnelle et que ces montants soient dirigés vers l'enseignement postsecondaire.
- Que le gouvernement du Québec, prenant acte des arguments de notre équipe de travail, mette à l'ordre du jour, au cours de son présent mandat, un débat public rigoureux sur le financement de l'éducation, faisant appel notamment à des avis d'experts portant sur :
 - o la proportion du budget de l'État devant être consacrée à l'éducation pour maintenir l'accès à des services éducatifs de qualité;
 - o la contribution des particuliers et des entreprises au financement de la formation professionnelle et de la formation technique au moyen des taxes scolaires ou autrement;
 - o la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'appuyer la contribution du secteur privé à l'enseignement postsecondaire;
 - o les divers scénarios sur les droits de scolarité pouvant être appliqués à l'université, voire aux formations professionnelle et technique;
 - o les divers scénarios sur le financement public pouvant être appliqués à l'enseignement privé.
- Que les formules de financement des réseaux de l'éducation soient révisées, qu'elles puissent s'éloigner du financement par élève ou par étudiant et favoriser, notamment, la collaboration entre les ordres d'enseignement.

Envisager de nouveaux modes d'organisation pour maintenir les services gouvernementaux destinés aux jeunes de 0 à 17 ans sur l'ensemble du territoire :

- Qu'un comité *ad hoc*, formé de parlementaires et appuyé par des administrateurs de l'État, propose de nouveaux modes d'organisation visant à rapprocher ou à mieux intégrer les services destinés aux jeunes afin de mieux concourir à leur développement, de les soutenir dans leur cheminement et de leur venir en aide lorsqu'ils vivent des difficultés dans leurs parcours.
- Que ce comité propose également un plan d'implantation.
- Que ces nouveaux modes s'appuient sur les commissions scolaires et leurs écoles, qu'ils permettent de maintenir une masse critique d'intervenants et d'interventions, et qu'ils ne modifient en rien la mission éducative de l'école : instruire, socialiser et qualifier.
- Qu'ils fassent l'objet, dans un premier temps, d'expériences pilotes dans certaines régions.

Mieux articuler en région l'organisation et l'offre des services éducatifs, de l'éducation préscolaire à l'université :

- Que les tables interordres qui actuellement, dans chaque région, regroupent des représentants des commissions scolaires, des cégeps et, le cas échéant, des universités, puissent être mandatées afin de mieux articuler l'organisation et l'offre des services éducatifs, de l'éducation préscolaire à l'université, dans une perspective de complémentarité et d'optimisation des ressources, d'un meilleur développement culturel et social de même que d'une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport puisse, d'une part, inviter des régions à accepter ce mandat, là où il est dès maintenant nécessaire d'entreprendre cet exercice, comme d'autre part, accueillir et traiter toute demande régionale à cet effet.
- Que ces tables constituent des entités juridiques aptes à réaliser ce type de mandat.
- Que soient précisés le mandat et les responsabilités, la collaboration avec les autres instances régionales concernées et intéressées, les mécanismes de consultation des associations reconnues des membres de la société civile (parents, étudiants, travailleurs) voire, au besoin, l'ajout de nouveaux membres.
- Que ces tables proposent au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan quinquennal de redéploiement des services éducatifs, qu'elles obtiennent un soutien de sa part et, au besoin, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la réalisation de leur mandat et qu'elles aient la garantie que les économies réalisées demeureront à la disposition des établissements scolaires de la région pour l'amélioration de l'offre de services régionale sur leur territoire.
- Que ces tables disposent d'un budget de transition permettant la mise en œuvre du plan une fois celui-ci convenu.

Obtenir le soutien de la société québécoise :

- Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, établisse un plan de valorisation de l'éducation, bien appuyé sur les connaissances des partenaires de l'éducation de même que sur la recherche portant sur les attitudes des Québécois et des entreprises québécoises à l'égard de l'éducation et de la formation continue.
- Que ce plan de valorisation soit mis en œuvre aux niveaux national et régional.

ANNEXES

ANNEXE 1

CONSTATS DÉMOGRAPHIQUES

1- Des années d'après-guerre aux années 2000

Comme l'indique le tableau 1, la population québécoise est passée de quatre millions de personnes en 1951 à plus de six millions en 1971, ce qui représente un bond de plus de 50 %.

Tableau 1
Population québécoise, de 1951 à 1971

Année	Population
1951	4 055 681
1961	5 259 211
1971	6 137 306

Source : Statistique Canada, recensements.

Le tableau 2 montre que l'accroissement de la population fut de 30 % entre 1951 et 1961, puis de près de 17 % entre 1961 et 1971. Pendant ces années, les jeunes représentaient la moitié de la population.

Tableau 2
Croissance de la population québécoise par décennie, de 1951 à 1971,
et proportion des 0-24 ans dans cette population

Année	Accroissement de la population par rapport à la décennie précédente	Proportion des 0-24 ans
1951	—	50 %
1961	30 %	51 %
1971	17 %	49 %

Source : Statistique Canada, recensements. Dans le reste du Canada, en 1961, 47 % de la population avait entre 0 et 24 ans.

C'est dans ce contexte démographique, et dans la foulée du rapport Parent¹³ en 1965, que le Québec entreprit le déploiement d'un système éducatif se voulant accessible et de qualité, vecteur de création et de répartition de la richesse.

Au début des années 70, les commissions scolaires géraient près de 3 000 écoles, les cégeps étaient au nombre de 45 et le Québec comptait déjà presque toutes les universités que l'on connaît aujourd'hui.

Au tableau 3, on note que la croissance démographique qu'a connue le Québec jusqu'en 1971 a été beaucoup moins importante au cours des années qui ont suivi, et les jeunes de 0 à 24 ans, qui représentaient la moitié de la population québécoise, n'en constituaient plus que le tiers dès 1991.

13 Gouvernement du Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1965.

Tableau 3
Croissance de la population québécoise par décennie, de 1971 à 2001,
et proportion des 0-24 ans dans cette population

Année	Accroissement de la population par rapport à la décennie précédente	Proportion des 0-24 ans
1971	17 %	49 %
1981	7 %	41 %
1991	8 %	33 %
2001	5 %	31 %

Source : Statistique Canada, recensements.

Depuis le milieu des années 60, l'effectif scolaire, exprimé en élèves ou étudiants équivalents temps plein (EETP), a diminué dans les commissions scolaires et s'est accru considérablement dans les cégeps et les universités, comme l'illustre le tableau 4.

Tableau 4
Effectif scolaire, en EETP,
par type d'institution d'enseignement

Institutions	Effectifs	
	1968-1969	2003 -2004
Commissions scolaires (jeunes)	1 519 452	980 403
Cégeps	35 964	160 235
Universités	64 401	187 083 (estimation)

Source : DRSI, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). De nos jours, les commissions scolaires accueillent en sus près de 100 000 EETP adultes. Pour le calcul des EETP, l'effectif à temps partiel est divisé par 3,5 et additionné à l'effectif à temps plein, sauf à l'université, où les EETP représentent l'effectif reconnu pour le financement.

La fréquentation scolaire, en EETP, a connu un sommet à la fin des années 60 dans les commissions scolaires, au début des années 90 dans les cégeps, et elle atteint actuellement un seuil inégalé dans les universités, ce qui est illustré au tableau 5.

Tableau 5
Effectif scolaire maximal, en EETP, par type d'institution d'enseignement

Institutions	Effectif maximal	
	Année	EETP
Commissions scolaires	1968-1969	1 519 452
Cégeps	1993-1994	181 071
Universités	2003-2004	187 083 (estimation)

Source : DRSI, MELS. Pour le calcul des EETP au cégep, l'effectif à temps partiel est divisé par 3,5 et additionné à l'effectif à temps plein. À l'université, les EETP représentent l'effectif reconnu pour le financement. Il existe également une autre façon de mesurer la fréquentation dans les cégeps, soit en « PES » (périodes-élèves-semaines), généralement utilisée par les cégeps et le MELS à des fins de financement.

Depuis 1971, le nombre d'écoles publiques (et de centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes) est demeuré à peu près inchangé. De 1998-1999 à 2005-2006, on observe toutefois que le nombre d'écoles primaires et secondaires est passé de 2 556 à 2 434, une diminution de 122 écoles ou de 4,8 % en six ans, que le nombre de centres d'éducation des adultes est passé de 228 à 200, ce qui représente une diminution de 12 %, alors que le nombre de centres de formation professionnelle est passé de 201 à 196.

Le nombre de cégeps est passé de 45 à 48 et une vingtaine de centres d'études collégiaux hors campus ont été ouverts depuis 1971, alors que deux constituantes se sont ajoutées au réseau de l'Université du Québec.

Le Québec dispose donc d'un réseau public qui s'est déployé au moment où la population était en forte croissance. Le nombre de points de service n'a pas diminué au même rythme que celui des jeunes de 0 à 24 ans dans la population qui, comme en fait foi le tableau 6, était inférieur, en 2001, à ce qu'il était en 1961.

Tableau 6
Nombre des 0-24 ans au Québec de 1951 à 2016

Année	Nombre des 0-24 ans
1951	2 044 511
1961	2 700 454
1971	2 956 240
1981	2 659 495
1991	2 303 920
2001	2 241 060
2011 (projection)	2 172 421
2016 (projection)	2 058 060

Sources : Statistique Canada, recensements, et pour la projection : Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient, perspectives démographiques Québec et régions, 2001-2051*, 2003.

Cette situation s'explique par l'obligation d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes ayant entre 5 et 16 ans, jeunes qui ont l'obligation de fréquenter l'école à compter de l'âge de 6 ans, par l'augmentation de la scolarisation de la population (qui sera traitée dans la prochaine section) et de l'effectif scolaire dans les grands centres. En effet, pendant les

années 70, 80 et 90, s’amorçait et se confirmait un déclin démographique dans plusieurs régions du Québec, où il fallait maintenir les services éducatifs, alors que la population de la couronne montréalaise, soit de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie, ainsi que celle de l’Outaouais, augmentaient considérablement, ce qu’illustre le tableau 7.

Tableau 7
Variations démographiques par périodes de quinze années, de 1971 à 2001

Région	Variation de la population en pourcentage	
	1971-1986	1986-2001
Bas-Saint-Laurent	3 %	- 5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 %	- 3 %
Capitale-Nationale	14 %	8 %
Mauricie	5 %	1 %
Estrie	10 %	10 %
Montréal	- 7 %	1 %
Outaouais	22 %	23 %
Abitibi-Témiscamingue	5 %	- 1 %
Côte-Nord	3 %	- 7 %
Nord-du-Québec	23 %	6 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	- 1 %	- 14 %
Chaudière-Appalaches	19 %	7 %
Laval	28 %	20 %
Lanaudière	61 %	39 %
Laurentides	36 %	44 %
Montérégie	35 %	17 %
Centre-du-Québec	13 %	8 %
LE QUÉBEC	12 %	10 %

Source : DRSI, MELS, à partir de données de l’Institut de la statistique du Québec, issues du recensement canadien (Statistique Canada). Les données antérieures ne sont pas disponibles par région. La croissance démographique au Québec entre 1956 et 1971 fut de 33 %.

2- L'avenir prévisible

Le tableau 8 montre que la tendance au déclin démographique ne fera que s'accroître d'ici 2016. Le nombre de jeunes de 0 à 14 ans sera en diminution dans toutes les régions, sauf dans celle de Montréal, de même que celui des 15 à 34 ans, sauf à Montréal, dans la couronne montréalaise et en Outaouais.

Tableau 8
Évolution, en pourcentage, des 0-14 ans et des 15-34 ans, par région, de 2001 à 2016

Région	0-14 ans	15-34 ans
Bas-Saint-Laurent	- 29 %	- 21 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	- 30 %	- 24 %
Capitale-Nationale	- 17 %	- 12 %
Mauricie	- 27 %	- 15 %
Estrie	- 11 %	- 2 %
Montréal	3 %	1 %
Outaouais	- 14 %	8 %
Abitibi-Témiscamingue	- 36 %	- 20 %
Côte-Nord	- 38 %	- 26 %
Nord-du-Québec	- 20 %	- 9 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	- 45 %	- 28 %
Chaudière-Appalaches	- 18 %	- 13 %
Laval	- 8 %	5 %
Lanaudière	- 16 %	8 %
Laurentides	- 6 %	15 %
Montérégie	- 15 %	0 %
Centre-du-Québec	- 16 %	- 8 %
LE QUÉBEC	15 %	6 %

Source : Statistique Canada pour l'année 2000 et Institut de la statistique du Québec pour l'année 2016.

Entre 2000 et 2010, le MELS prévoit que toutes les commissions scolaires francophones, mis à part la commission scolaire des Trois-Lacs, verront leur effectif régulier à temps plein diminuer. La variation moyenne sera de - 15 %. Pour les commissions scolaires anglophones, cette variation moyenne sera de l'ordre de - 5 %. Le tableau 9 présente ces données en détail.

Tableau 9
Prévision de l'évolution de l'effectif scolaire à temps plein entre 2000-2001 et 2010-2011

Commissions scolaires francophones			
Bas-Saint-Laurent		Saguenay-Lac-Saint-Jean	
des Monts-et-Marées	- 32 %	du Pays-des-Bleuets	- 35 %
des Phares	- 20 %	du Lac-Saint-Jean	- 27 %
du Fleuve-et-des-Lacs	- 32 %	des Rives-du-Saguenay	- 34 %
de Kamouraska-Riv.-du-Loup	- 21 %	De La Jonquière	- 26 %
Capitale-Nationale		Mauricie	
de Charlevoix	- 28 %	du Chemin-du-Roy	- 23 %
de la Capitale	- 20 %	de l'Énergie	- 28 %
des Découvreurs	- 17 %		
des Premières-Seigneuries	- 15 %		
de Portneuf	- 22 %		
Estrie		Montréal	
des Hauts-Cantons	- 24 %	de la Pointe-de-l'Île	- 11 %
de la Région-de-Sherbrooke	- 7 %	de Montréal	- 11 %
des Sommets	- 16 %	Marguerite-Bourgeoys	- 4 %
Outaouais		Abitibi-Témiscamingue	
des Draveurs	- 14 %	du Lac-Témiscamingue	- 28 %
des Portages-de-l'Outaouais	- 1 %	de Rouyn-Noranda	- 26 %
au Cœur-des-Vallées	- 14 %	Harricana	- 32 %
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	- 21 %	de l'Or-et-des-Bois	- 27 %
		du Lac-Abitibi	- 30 %
Côte-Nord		Nord-du-Québec	
de l'Estuaire	- 33 %	de la Baie-James	- 38 %
du Fer	- 16 %		
de la Moyenne-Côte-Nord	- 25 %		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Chaudière-Appalaches	
des Îles	- 31 %	de la Côte-du-Sud	- 28 %
des Chic-Chocs	- 38 %	de L'Amiante	- 24 %
René-Lévesque	- 33 %	de la Beauce-Etchemin	- 22 %
		des Navigateurs	- 17 %
Laval		Lanaudière	
de Laval	- 10 %	des Affluents	- 15 %
		des Samares	- 17 %
Laurentides		Montérégie	
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	- 4 %	de Sorel-Tracy	- 19 %
de la Rivière-du-Nord	- 4 %	de Saint-Hyacinthe	- 18 %
des Laurentides	- 9 %	des Hautes-Rivières	- 13 %
Pierre-Neveu	- 19 %	Marie-Victorin	- 16 %
		des Patriotes	- 9 %
Centre-du-Québec		du Val-des-Cerfs	- 17 %
de la Rivéraine	- 26 %	des Grandes-Seigneuries	- 10 %
des Bois-Francs	- 20 %	de la Vallée-des-Tisserands	- 24 %
des Chênes	- 8 %	des Trois-Lacs	+ 9 %

Commissions scolaires anglophones			
Central Québec	+ 15 %	Western Québec	- 20 %
Eastern Shore	- 15 %	English-Montréal	- 11 %
Eastern Townships	- 4 %	Lester-B.-Pearson	- 6 %
Riverside	- 3 %	New Frontiers	- 20 %
Sir-Wilfrid-Laurier	+ 19 %		

Source : DRSI, MELS .

En 2003, selon une compilation effectuée par le MELS, 15 % des écoles primaires, soit 441 écoles, comptaient 100 élèves ou moins. Une centaine de ces écoles avaient même 60 élèves ou moins. Dans plusieurs régions du Québec, près du tiers, voire plus de la moitié des écoles, comptaient 100 élèves ou moins : dans le Bas-Saint-Laurent, en Mauricie, en Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie, en Chaudière-Appalaches et dans le Centre-du-Québec. En formation professionnelle, 15 % des programmes autorisés au Québec ne peuvent débiter, faute d'un effectif suffisant, une situation plus fréquente sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue. Le tableau 10 présente ces données en détail.

Tableau 10
Proportion des écoles primaires avec 100 élèves ou moins et des programmes de formation professionnelle qui n'ont pu débiter, faute d'un effectif suffisant, en 2003-2004

Régions	Proportion des écoles primaires ayant moins de 100 élèves	Proportion des programmes de formation professionnelle qui n'ont pu débiter
Bas-Saint-Laurent	68 %	13 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 %	4 %
Capitale-Nationale	10 %	11 %
Mauricie	29 %	10 %
Estrie	24 %	17 %
Montréal	0 %	19 %
Outaouais	18 %	30 %
Abitibi-Témiscamingue	49 %	22 %
Côte-Nord	16 %	32 %
Nord-du-Québec	0 %	66 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	39 %	30 %
Chaudière-Appalaches	28 %	6 %
Laval	0 %	12 %
Lanaudière	9 %	22 %
Laurentides	13 %	11 %
Montérégie	5 %	13 %
Centre-du-Québec	29 %	12 %
LE QUÉBEC	15 %	15 %

Source : DGFE et FPTFC-DG, MELS.

En 2003-2004, en se basant sur une norme de 13 m² par élève, le MELS estime que les commissions scolaires de la plupart des régions du Québec disposaient de superficies

excédentaires, sauf en Outaouais, à Laval, dans les Laurentides, dans Lanaudière et en Montérégie.

Dans les cégeps, le MELS prévoit que l'effectif régulier augmentera de 6 % en moyenne entre 2000 et 2010, mais il pourrait connaître de fortes diminutions dans certaines régions plus éloignées et de fortes croissances dans la grande région de Montréal, comme le montre le tableau 11.

Tableau 11
Prévision de l'évolution de l'effectif régulier à temps plein des cégeps,
de 2000 à 2010

Bas-Saint-Laurent		Abitibi-Témiscamingue	
Rimouski	- 15 %	Abitibi-Témiscamingue	- 9 %
Rivière-du-Loup	- 22 %	Côte-Nord	
La Pocatière	- 19 %	Baie-Comeau	- 18 %
Matane	- 21 %	Sept-Îles	- 27 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Chicoutimi	- 23 %	Gaspésie et des Îles	- 18 %
Jonquière	- 16 %		
Alma	- 27 %		
Saint-Félicien	- 26 %	Chaudière-Appalaches	
Capitale-Nationale		Lévis-Lauzon	- 7 %
Limoilou	- 1 %	Beauce-Appalaches	- 34 %
Sainte-Foy	+ 5 %	Amiante	- 34 %
François-Xavier-Garneau	- 3 %	Laval	
Champlain — St. Lawrence	- 2 %	Montmorency	+ 26 %
Mauricie		Lanaudière	
Trois-Rivières	- 6 %	Lanaudière — Joliette	+ 8 %
Shawinigan	- 24 %	Lanaudière — Assomption	+ 71 %
Estrie		Lanaudière — Terrebonne ¹⁴	+ 333 %
Sherbrooke	+ 7 %	Laurentides	
Champlain — Lennoxville	- 6 %	Lionel-Groulx	+ 25 %
Montréal		Saint-Jérôme	+ 16 %
Saint-Laurent	+ 16 %	Montérégie	
Ahuntsic	+ 15 %	Granby-H.-Yamaska	- 6 %
Bois-de-Boulogne	+ 13 %	Sorel-Tracy	- 22 %
Rosemont	+ 21 %	Saint-Hyacinthe	- 3 %
Maisonnette	+ 10 %	Saint-Jean-sur-Richelieu	+ 18 %
Vieux Montréal	+ 16 %	Édouard-Montpetit	+ 20 %
André-Laurendeau	+ 23 %	Champlain — St-Lambert	+ 9 %
Gérald-Godin	+ 57 %	Valleyfield	- 13 %
Dawson	+ 21 %	Centre-du-Québec	
Vanier	+ 35 %	Drummondville	-10 %
John Abbott	+ 32 %	Victoriaville	- 17 %
Marie-Victorin	+ 15 %		
Outaouais			
Outaouais	+ 31 %		
Héritage	+ 8 %		

Source : DRSI, MELS.

14 Il n'y avait que 126 étudiants à Terrebonne en 2000, ce qui explique la très forte croissance à cet endroit.

Selon les données du MELS de 2003, les cégeps des régions de Montréal, de Laval et des Laurentides verront leur capacité globale d'accueil dépassée à compter de l'année 2007.

Le tableau 12 indique qu'en 2003-2004 près du tiers des programmes techniques offerts depuis au moins trois ans par les cégeps ont un effectif de moins de 60 élèves. Cette proportion dépasse 50 % dans plusieurs régions du Québec.

Tableau 12
Proportion des programmes techniques offerts par les cégeps, en 2003-2004, qui comptent moins de 60 élèves depuis au moins trois ans

Région	Proportion des programmes techniques ayant moins de 60 élèves
Bas-Saint-Laurent	47 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28 %
Capitale-Nationale	8 %
Mauricie	35 %
Estrie	28 %
Montréal	18 %
Outaouais	54 %
Abitibi-Témiscamingue	46 %
Côte-Nord	69 %
Nord-du-Québec	s. o.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83 %
Chaudière-Appalaches	48 %
Laval	21 %
Lanaudière	53 %
Laurentides	32 %
Montérégie	23 %
Centre-du-Québec	46 %
LE QUÉBEC	31 %

Source : FPTFC-DG, MELS.

Entre 2000 et 2010, le MELS prévoit que les universités verront leur effectif (en équivalents temps plein) augmenter en moyenne de 6 %, une prévision jugée conservatrice par la Conférence des recteurs et des principaux des universités. L'évolution de l'effectif variera passablement d'un établissement à l'autre, comme l'illustre le tableau 13.

Tableau 13
Prévision de l'évolution de l'effectif dans les universités en EETP, entre 2000 et 2010

Universités	Évolution de l'effectif
Laval	- 5 %
Montréal	+ 13 %
Hautes études commerciales	+ 17 %
Polytechnique	+ 6 %
Sherbrooke	+ 3 %
McGill	+ 4 %
Concordia	+ 19 %
Bishop's	+ 1 %
Université du Québec à Montréal	+ 7 %
Université du Québec à Trois-Rivières	+ 1 %
Université du Québec à Chicoutimi	- 12 %
Université du Québec à Rimouski	0 %
Université du Québec en Outaouais	+ 20 %
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	- 6 %
École nationale d'administration publique	+ 25 %
École nationale de la recherche scientifique	- 4 %
École de technologie supérieure	+ 49 %
Télé-université	+ 6 %
LE QUÉBEC	+ 6 %

Source : DRSI, MELS.

Selon les données du MELS, l'Université Concordia, l'École des hautes études commerciales, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec en Outaouais, Télé-université et l'École de technologie supérieure ont un déficit d'espaces autres que ceux voués à la recherche, un déficit représentant plus de 10 % de leur espace net total actuel.

3- Une importante cohorte au seuil de la retraite

Avec le vieillissement de l'importante cohorte d'enfants nés durant la période d'après-guerre, une proportion importante de la population est aujourd'hui au seuil de la retraite. Selon le tableau 14, dans toutes les régions du Québec, mis à part le Nord-du-Québec et l'île de Montréal, il y aura davantage de personnes entre 55 et 64 ans que de personnes entre 20 et 29 ans d'ici la fin de la présente décennie.

Tableau 14
Évolution des populations de 20-29 ans et de 55-64 ans au Québec

Région	Indice de remplacement (20-29 ans/55-64 ans) x 100		Année où le nombre des 55-64 ans devient plus élevé que celui des 20-29 ans
	2001	2026	
Bas-Saint-Laurent	107	58	2004
Saguenay–Lac-Saint-Jean	121	61	2006
Capitale Nationale	126	70	2007
Mauricie	97	58	2001
Estrie	122	73	2007
Montréal	166	103	2026 +
Outaouais	133	73	2010
Abitibi-Témiscamingue	127	65	2007
Côte-Nord	122	63	2006
Nord-du-Québec	266	133	2026 +
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83	44	2001
Chaudière-Appalaches	125	67	2007
Laval	120	80	2009
Lanaudière	103	66	2003
Laurentides	109	69	2005
Montérégie	115	73	2006
Centre-du-Québec	122	71	2007
LE QUÉBEC	129	77	2008

Source : Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient, perspectives démographiques Québec et régions, 2001-2051*, 2003, tableau 5, p. 27.

Des craintes de pénuries généralisées de main-d'œuvre, du moins de main-d'œuvre hautement qualifiée, ont nourri le discours des analystes du marché du travail durant les années 90, craintes qui se sont atténuées depuis lors. Dans son récent document de consultation devant mener à une politique de conciliation travail-famille, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale parle non pas de pénurie, ni même de rareté, mais plutôt de « *diminution prévisible de main-d'œuvre*¹⁵ ». Même si le nombre de retraites ne se traduit pas nécessairement par un nombre équivalent de nouveaux emplois, il est probable que des besoins de main-d'œuvre se feront sentir dans plusieurs régions, de même qu'en éducation.

¹⁵ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), *Vers une politique gouvernementale de conciliation travail-famille, document de consultation, version complète*, 2004, p. 19.

ANNEXE 2

CONSTATS FINANCIERS

1- Finances publiques

La richesse, mesurée par le produit intérieur brut (PIB) par habitant, est moins élevée au Québec qu'en moyenne ailleurs au Canada. Lorsqu'ils sont exprimés en proportion du PIB, la dette du Québec et le fardeau fiscal des Québécois sont les plus élevés au Canada, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1
PIB par habitant, dette en proportion du PIB et fardeau fiscal en proportion du PIB

	PIB par habitant 2003	Dette provinciale totale en pourcentage du PIB 2003	Fardeau fiscal en pourcentage du PIB 2000
Québec	33 936 \$	45 %	39 %
Nouvelle-Écosse	39 657 \$	40 %	35 %
Terre-Neuve, Labrador		35 %	33 %
Ontario		29 %	37 %
Saskatchewan		23 %	31 %
Nouveau-Brunswick		23 %	33 %
Île-du-Prince-Édouard		23 %	36 %
Manitoba		17 %	34 %
Colombie-Britannique		11 %	34 %
Alberta		3 %	28 %

Source : ministère des Finances du Québec, Fardeau fiscal : recettes totales des administrations fédérale, provinciale et locale.

Par ailleurs le gouvernement canadien a considérablement réduit ses transferts à l'éducation postsecondaire. En effet, jusqu'en 1977 les programmes de transferts prévoyaient, en substance, le partage des coûts de l'éducation postsecondaire, comme de la santé et des autres programmes sociaux, en parts égales entre les deux ordres de gouvernement. Ces transferts ont diminué, puis, de 1995-1996 à 2004-2005, ceux pour la santé ont augmenté de 10 milliards de dollars, alors que les transferts pour les autres programmes sociaux, incluant l'éducation postsecondaire, ont diminué de 2,2 milliards¹⁶.

2- Dépense globale en éducation

Statistique Canada et l'OCDE calculent la dépense globale en éducation incluant toutes les ressources financières qui y sont consacrées : dépenses de fonctionnement, immobilisations, administration ministérielle, contribution gouvernementale aux régimes de retraite, aide financière aux études, subventions de recherche. Le tableau 2 illustre qu'en 2002-2003 la dépense globale en éducation au Québec était de 18,5 milliards de dollars, dont 11,1 milliards transitaient par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

16 Présentation de M. Michel Audet, ministre des Finances du Québec, au sous-comité sur le déséquilibre fiscal de la Chambre des communes, le 11 avril 2005 (<http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/ministre/Allocutions.asp>).

Tableau 2
Dépense globale en éducation au Québec, en 2002-2003

Source	Milliards de dollars
MELS	11,1
Taxes scolaires	1,1
Droits de scolarité et frais afférents	0,9
Autres revenus des commissions scolaires	0,7
Autres revenus des écoles privées	0,2
Autres revenus des cégeps et des collèges privés	0,2
Subventions pour la recherche universitaire (autre que du MELS)	1,0
Autres revenus des universités	0,6
Formations hors réseaux, financement provincial	1,1
Formations hors réseaux, financement fédéral	0,4
Formations hors réseaux, autres sources	0,5
Aide financière aux études (autre que du MELS)	0,3
Autres dépenses	0,4
TOTAL	18,5

Source : DRSI, MELS, d'après la méthode de Statistique Canada. Les formations hors réseaux financées par le gouvernement du Québec sont, par exemple, celles d'Emploi-Québec ou encore, de pénitenciers québécois. Celles qui sont financées par le gouvernement du Canada sont, par exemple, celles de Développement des ressources humaines Canada ou de pénitenciers fédéraux. Celles financées par d'autres sources reposent sur des droits de scolarité établis par des écoles spécialisées de métiers, d'arts, de musique, etc.

Les Québécois ont consacré annuellement à l'éducation une plus grande part de leur richesse, exprimée par un ratio de la dépense globale en éducation par rapport au PIB, et ce, depuis 1976, que ne l'ont fait les autres Canadiens et les Américains.

Le tableau 3 montre que toutefois, entre 1981 et 2000, ce ratio a été en diminution au Québec et en croissance aux États-Unis, au point d'être presque équivalent en 2002 sur ces deux territoires, alors qu'il demeurait stable dans le reste du Canada.

Tableau 3
Dépense globale en éducation par rapport au PIB

Années	Québec	Reste du Canada	États-Unis
1981-1985	9,0 %	6,8 %	6,4 %
1986-1990	7,9 %	6,8 %	6,8 %
1991-1995	8,7 %	7,4 %	7,2 %
1996-2000	7,7 %	6,7 %	7,2 %
Année 2002	7,5 %	6,4 %	7,3 %

Sources : DRSI, MELS et Statistique Canada.

Il faut, par ailleurs, considérer que le PIB par habitant au Québec est moindre que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis, et que la dépense par élève ou étudiant n'y est pas nécessairement plus élevée que dans ces juridictions.

À titre d'exemple, comme le montre le tableau 4, la dépense de fonctionnement par élève au Québec est à peine plus élevée que dans le reste du Canada et bien en dessous de celle qui est observée aux États-Unis.

Tableau 4
Dépense de fonctionnement par élève, estimée pour 2002-2003

	Québec	Reste du Canada	États-Unis
Primaire et secondaire	7 450 \$	7 295 \$	9 552 \$

Source : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableau 1.8.

Au tableau 5, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont la méthodologie diffère quelque peu de celle de Statistique Canada, en 2001, seuls trois pays (la Corée, les États-Unis et le Danemark) affichaient une dépense globale en éducation en proportion de leur PIB plus élevée que celle du Québec. Le ratio calculé pour le Québec était de 7,0 %, alors qu'il était de 5,8 % en moyenne pour les 22 pays observés. Selon le MELS, l'écart entre le ratio québécois et le ratio moyen observé dans ces pays de l'OCDE, qui est de + 1,2 point, s'explique essentiellement par une dépense par élève plus élevée (+ 1,4 point), un PIB moins élevé (+ 0,2 point), une fréquentation scolaire plus élevée (+ 0,1 point) et une plus faible proportion de jeunes dans la population (- 0,4 point).

Tableau 5
Dépense globale en éducation par rapport au PIB en 2001 dans des pays de l'OCDE

Québec	Reste du Canada	États-Unis	Moyenne de pays de l'OCDE
7,0 %	5,9 %	7,3 %	5,8 %

Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation* et, pour le Québec et le reste du Canada : DRSI, MELS. Pays de l'OCDE considérés : Corée, Danemark, États-Unis, Islande, Suède, Norvège, Belgique, France, Australie, Canada, Portugal, Finlande, Autriche, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Japon, Irlande.

Le tableau 6 montre qu'au Québec le financement de l'éducation est assumé majoritairement par le gouvernement du Québec, donc au moyen de la fiscalité provinciale, ce qui est moins le cas en Ontario et aux États-Unis.

Tableau 6
Provenance directe estimée des fonds pour le financement
de la dépense globale en éducation, en 2002-2003

Provenance	Éducation préscolaire, primaire et secondaire			Collégial (cégeps et collèges)			Universitaire		
	Qc	Ont.	É.-U.	Qc	Ont.	É.-U.	Qc	Ont.	É.-U.
Provinciale	76 %	57 %	50 %	78 %	59 %	—	54 %	39 %	—
Fédérale	2 %	1 %	7 %	10 % dont la quasi- totalité est vouée à l'aide financière aux études	5 %	—	17 % dont la quasi-totalité est vouée à l'aide financière aux études et aux fonds de recherche	13 %	—
Locale	12 %	36 %	43 %	0	0	—	0	0	—
Frais scol.	0	0	0	3 %	28 %	—	10 %	27 %	—
Autres	10 %	6 %	0	9 %	8 %	—	19 %	21 %	—

Sources : DRSI, MELs et Statistique Canada. Les fonds canadiens qui sont dirigés vers les provinces puis voués à l'éducation, comme ceux provenant du Transfert canadien de santé et de programmes sociaux, sont comptabilisés ici comme contribution provinciale. Ils représentent vraisemblablement quelques points de pourcentage. La contribution fédérale au Québec illustrée à ce tableau pour l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire provient essentiellement des Affaires indiennes.

3- Dépenses provinciales en éducation

La part de l'éducation dans le budget du Québec est illustrée au tableau 7. Elle a constamment diminué depuis 1985-1986, passant de près du tiers du budget au quart de celui-ci en 2004-2005, une diminution de 25 % durant cette période. La part du budget voué à la santé a quant à elle augmenté et pourrait continuer de croître de manière importante s'il n'y a pas de changements majeurs sur les plans technologique ou démographique notamment.

Tableau 7
Évolution de la part des dépenses de programmes vouée
à la santé et à l'éducation dans le budget du Québec

	Santé	Éducation	Autres secteurs
1985-1986	32 %	31 %	37 %
1995-1996	36 %	28 %	36 %
2004-2005	43 %	25 %	32 %

Source : ministère des Finances du Québec.

De son côté, le gouvernement ontarien fait, de l'éducation, le fer de lance de son plus récent budget. Il précise que « *le gouvernement McGuinty est conscient que dans l'économie*

*d'aujourd'hui axée sur le savoir, l'éducation est la condition préalable de la prospérité*¹⁷ ». Sans négliger le budget du secteur de l'enseignement primaire et secondaire, qui doit connaître un accroissement annuel moyen de 4,1 % d'ici 2007-2008, le budget pour le secteur de l'enseignement postsecondaire connaîtra une croissance annuelle moyenne de 6,8 % jusqu'en 2009-2010¹⁸. Pour la seule année 2005-2006, le budget global de l'éducation sera accru de 8 %, et de 14,2 % pour le secteur postsecondaire, comparativement à 6 % pour la santé.

Un autre gouvernement provincial prévoit une forte augmentation de son budget en éducation. En effet, le budget albertain, intitulé *Investing in the Next Alberta*, prévoit une majoration du budget au postsecondaire de 13,4 % dès 2005-2006 et une hausse annuelle moyenne de 9,1 % par année d'ici 2007-2008, de même qu'une augmentation de 7,1 % au primaire et au secondaire pour 2005-2006. La santé verra son budget croître de 8,6 % en 2005-2006.

La croissance du budget de l'éducation, en 2005-2006, sera de 4,2 % au Québec, de 3,5 % en Colombie-Britannique et de 3,3 % au Nouveau-Brunswick.

4- Financement des réseaux

Les formules de financement ont été élaborées avec la mise sur pied du ministère de l'Éducation et des réseaux d'enseignement au cours des années 60, et elles ont été ajustées avec le temps.

Le financement s'appuie essentiellement sur un montant par élève et comprend, en sus, des allocations pour tenir compte de diverses réalités émergentes et soutenir la réussite scolaire. Des sommes sont prévues pour les services de garde et le transport scolaire.

L'allocation annuelle moyenne du MELS par élève de la formation générale des jeunes et par commission scolaire, en 2003-2004, incluant tous les transferts sauf les investissements, la dette, le transport scolaire et la contribution aux régimes de retraite, varie entre 4 287 \$ et 12 742 \$ selon la commission scolaire, comme l'illustre le tableau 8.

L'allocation moyenne par élève pour l'ensemble des commissions scolaires est de 5 281 \$. L'éloignement, la faible densité d'occupation du territoire et le soutien aux milieux plus défavorisés expliquent l'essentiel de ces variations.

17 Ministère des Finances de l'Ontario, « Document budgétaire A : Vers des résultats supérieurs : le plan d'action pour l'éducation post-secondaire » et « Une meilleure éducation et le succès des élèves », *Budget de l'Ontario 2005*, 11 mai 2005.

18 Cette croissance sera attribuée aux subventions destinées aux collèges et universités dans une proportion de 70 %. Ces subventions passeront de 3,2 à 4,4 MM\$ annuellement, entre 2004-2005 et 2009-2010. La croissance profitera également à l'aide financière aux études, dans une proportion de 25 %, à l'apprentissage et aux autres formations. À noter, toutefois, que des élections sont prévues pour 2007.

Tableau 8
Allocation moyenne du MELS par élève de la formation générale des jeunes, par commission scolaire, en 2003-2004, incluant tous les transferts sauf les investissements, la dette, le transport scolaire et la contribution aux régimes de retraite

Commissions scolaires francophones			
Bas-Saint-Laurent		Saguenay–Lac-Saint-Jean	
des Monts-et-Marées	6 161 \$	du Pays-des-Bleuets	5 851 \$
des Phares	5 517 \$	du Lac-Saint-Jean	5 496 \$
du Fleuve-et-des-Lacs	6 788 \$	des Rives-du-Saguenay	5 426 \$
de Kamouraska–Rivière-du-Loup	5 841 \$	De La Jonquière	5 243 \$
Capitale-Nationale		Mauricie	
de Charlevoix	6 101 \$	du Chemin-du-Roy	5 147 \$
de la Capitale	5 246 \$	de l'Énergie	5 368 \$
des Découvreurs	4 703 \$		
des Premières-Seigneuries	5 109 \$		
de Portneuf	5 257 \$		
Estrie		Montréal	
des Hauts-Cantons	5 240 \$	de la Pointe-de-l'Île	4 731 \$
de la Région-de-Sherbrooke	5 063 \$	de Montréal	5 395 \$
des Sommets	4 930 \$	Marguerite-Bourgeoys	4 771 \$
Outaouais		Abitibi-Témiscamingue	
des Draveurs	4 748 \$	du Lac-Témiscamingue	6 998 \$
des Portages-de-l'Outaouais	4 549 \$	de Rouyn-Noranda	5 390 \$
au Cœur-des-Vallées	4 901 \$	Harricana	6 194 \$
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	6 081 \$	de l'Or-et-des-Bois	5 558 \$
		du Lac-Abitibi	6 676 \$
Côte-Nord		Nord-du-Québec	
de l'Estuaire	5 962 \$	de la Baie-James	8 028 \$
du Fer	6 455 \$		
de la Moyenne-Côte-Nord	12 742 \$		
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		Chaudière-Appalaches	
des Îles	7 592 \$	de la Côte-du-Sud	5 485 \$
des Chic-Chocs	6 829 \$	de L'Amiante	5 459 \$
René-Lévesque	6 266 \$	de la Beauce-Etchemin	5 269 \$
		des Navigateurs	4 930 \$
Laval		Lanaudière	
de Laval	4 768 \$	des Affluents	4 886 \$
		des Samares	4 898 \$
Laurentides		Montérégie	
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	4 758 \$	de Sorel-Tracy	5 221 \$
de la Rivière-du-Nord	4 891 \$	de Saint-Hyacinthe	4 990 \$
des Laurentides	4 287 \$	des Hautes-Rivières	4 717 \$
Pierre-Neveu	5 591 \$	Marie-Victorin	4 908 \$
		des Patriotes	4 343 \$

Centre-du-Québec		du Val-des-Cerfs	4 585 \$
de la Rivéraine	5 360 \$	des Grandes-Seigneuries	4 755 \$
des Bois-Francis	5 110 \$	de la Vallée-des-Tisserands	5 018 \$
des Chênes	5 140 \$	des Trois-Lacs	4 550 \$

Commissions scolaires anglophones			
Central Québec	6 109 \$	Western Québec	5 230 \$
Eastern Shore	9 422 \$	English-Montréal	4 951 \$
Eastern Townships	5 225 \$	Lester-B.-Pearson	4 572 \$
Riverside	5 060 \$	New Frontiers	5 753 \$
Sir-Wilfrid-Laurier	5 043 \$		

Source : Réseaux-DGFE, MELS. Pour ce tableau, les allocations complémentaires et celles liées à l'organisation des services ont été intégrées à la formation générale des jeunes même si elles s'appliquent parfois à la formation professionnelle.

L'allocation annuelle moyenne du MELS, par EETP, au secteur régulier au cégep, sauf les investissements, la dette et la contribution aux régimes de retraite, varie entre 6 604 \$ et 15 689 \$ selon l'établissement, comme le montre le tableau 9. L'allocation moyenne par EETP pour l'ensemble des cégeps est de 8 104 \$. L'éloignement, la taille de l'établissement et, dans une moindre mesure, la proportion de l'effectif inscrit au secteur technique, expliquent l'essentiel de ces variations.

Tableau 9
Allocation moyenne du MELS par EETP et par cégep, enseignement régulier, en 2003-2004,
incluant tous les transferts sauf les investissements, la dette
et la contribution aux régimes de retraite

* Cégep de moins de 2 000 EETP. ** Au moins 50 % de l'effectif est au secteur technique.

Bas-Saint-Laurent		Outaouais	
Rimouski**	9 677 \$	Outaouais	7 956 \$
Rivière-du-Loup* **	9 353 \$	Héritage*	10 007 \$
La Pocatière* **	10 932 \$	Abitibi-Témiscamingue	
Matane* **	14 738 \$	Abitibi-Témiscamingue**	9 251 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean		Côte-Nord	
Chicoutimi**	10 231 \$	Baie-Comeau* **	13 830 \$
Jonquière**	8 307 \$	Sept-Îles* **	15 453 \$
Alma*	9 292 \$	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Saint-Félicien* **	9 742 \$	Gaspésie et des Îles* **	15 689 \$
Capitale-Nationale		Chaudière-Appalaches	
Limoilou**	7 897 \$	Lévis-Lauzon**	8 240 \$
Sainte-Foy	7 458 \$	Beauce-Appalaches* **	8 037 \$
François-Xavier-Garneau	6 640 \$	Amiante* **	11 472 \$
Champlain — St. Lawrence	7 586 \$	Laval	
Mauricie		Montmorency* **	7 186 \$
Trois-Rivières**	7 975 \$	Lanaudière	
Shawinigan* **	9 989 \$	Lanaudière — Joliette	} 7 960 \$
Estrie		Lanaudière — Assomption	
Sherbrooke**	7 459 \$	Lanaudière — Terrebonne	
Champlain — Lennoxville	7 586 \$	Laurentides	
Montréal		Lionel-Groulx	7 653 \$
Saint-Laurent	9 731 \$	Saint-Jérôme**	8 270 \$
Ahuntsic**	6 892 \$	Montérégie	
Bois-de-Boulogne	7 522 \$	Champlain — St-Lambert	7 586 \$
Rosemont**	8 205 \$	Granby-Haute-Yamaska*	8 481 \$
Maisonneuve	7 307 \$	Sorel-Tracy* **	10 229 \$
Vieux Montréal**	7 798 \$	Saint-Hyacinthe**	8 476 \$
André-Laurendeau**	7 885 \$	Saint-Jean-sur-Richelieu**	8 004 \$
Gérald-Godin *	8 907 \$	Édouard-Montpetit	7 619 \$
Dawson	6 640 \$	Valleyfield* **	9 102 \$
Vanier College	6 692 \$	Centre-du-Québec	
John Abbott	6 604 \$	Drummondville*	9 633 \$
Marie-Victorin**	8 828 \$	Victoriaville* **	10 598 \$

Source : ES-DGFE, MELS. Dans les cégeps, le financement est établi sur la base des « PES » (périodes-élèves-semaines). Cette mesure a été ici convertie en « EETP » (étudiants équivalents temps plein) en divisant le nombre de PES par 44, à des fins de comparaison avec les autres réseaux.

Par rapport au reste du Canada, le Québec a mis en place des moyens particuliers pour favoriser l'accès à l'éducation, dont l'absence ou la modicité des droits de scolarité.

Ainsi, le Québec est l'une des cinq provinces canadiennes à financer l'enseignement privé¹⁹.

Au collégial, c'est aussi la seule province canadienne à ne pas exiger de droits de scolarité alors qu'ils ont augmenté ailleurs au Canada et qu'ils atteignent aujourd'hui, en moyenne, près de 2 000 \$. Il faut toutefois mentionner que les jeunes terminent leur secondaire au Québec une année plus tôt que dans les autres provinces, ce qui explique la gratuité au collégial, du moins en première année.

À l'université, les droits de scolarité ont été « gelés » pendant de longues périodes de temps, de telle sorte qu'ils s'élèvent aujourd'hui à 1 668 \$ au premier cycle pour un résident québécois alors qu'ils ont augmenté progressivement ailleurs au Canada pour se situer, en moyenne, à 4 800 \$²⁰. On observe également, dans le reste du Canada, que des droits substantiellement plus élevés sont exigés en génie, en administration, en droit, en médecine et en médecine dentaire.

La formation professionnelle dans le reste du Canada implique aussi généralement des droits de scolarité, ce qui n'est pas le cas au Québec.

Il faut noter que, dans certaines provinces, le montant des droits de scolarité est contesté, notamment à la lumière de celui fixé au Québec. D'ailleurs, selon un sondage de Ipsos-Reid²¹ réalisé en 2003, 45 % des répondants des autres provinces canadiennes étaient tout à fait d'accord pour dire que le coût de l'enseignement postsecondaire rendait ce dernier inaccessible à leurs enfants, cette proportion s'élevant à 30 % au Québec.

Les commissions scolaires disposent de sources autonomes de revenus, dont les taxes scolaires, limitées à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, les revenus de location et la contribution des parents à l'achat de matériel ou aux activités complémentaires.

Les cégeps ont peu de revenus autonomes : droits afférents, qui sont de l'ordre de 200 \$ par étudiant par année, droits de scolarité à la formation continue, revenus de location, etc.

À l'enseignement privé subventionné, le montant maximal de la contribution financière qui peut être exigé d'un élève pour les services éducatifs, y compris les droits d'admission ou d'inscription et autres droits de même nature, est égal au montant de base alloué pour cet élève par le MELS²². En 2003-2004, ces montants étaient de 2 886 \$ à l'éducation préscolaire, de 2 488 \$ au primaire et de 3 421 \$ au secondaire. Les écoles privées demandent toutefois, en moyenne, un montant inférieur à ce maximum, soit 1 650 \$ à l'éducation préscolaire, 1 724 \$ au primaire et 2 122 \$ au secondaire. De plus, le MELS octroie une allocation aux écoles privées pour la valeur locative (91 \$ par élève au primaire, 136 \$ par élève au secondaire).

Toujours en 2003-2004, ces montants étaient, dans les collèges privés, de :

- 4 447,87 \$ au secteur préuniversitaire;
- entre 4 714 \$ et 7 121,87 \$ au secteur technique, selon le programme.

19 Il existe aussi un financement public de l'enseignement privé dans les quatre provinces de l'Ouest qui varierait, selon le type d'école, entre 35 % et 100 % du financement accordé à l'enseignement public.

20 Statistique Canada, *Enquête sur les droits de scolarité et frais connexes*, 2003.

21 Ipsos-Reid et Socia Bank (2003), « Eight in Ten Canadian Parents Concerned About Increase in Costs of a Post-secondary Education », dans J.-P. Proulx et J.-M. Cyr, *Opinédug 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal; sondage réalisé auprès de 658 parents d'enfants de moins de 18 ans, dont 134 au Québec.

22 MELS et données tirées des rapports financiers des établissements privés.

Enfin, les universités disposent de droits de scolarité et de frais afférents comme sources autonomes de revenus.

Les transferts du MELS aux diverses institutions scolaires, excluant les immobilisations, totalisent au moins quelques centaines de millions de dollars par année, par région. Ils s'élèvent, par exemple, à près de 430 millions de dollars au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce que montre plus en détail le tableau 10.

Tableau 10
Budgets de fonctionnement transférés par le MELS au
Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2003-2004

Commissions scolaires francophones - Formation des jeunes : 168 M\$ - Formation professionnelle : 34 M\$ - Éducation des adultes : 12 M\$ - Transport scolaire, services de garde, services complémentaires, allocations spécifiques : 68 M\$	283 M\$
Commissions scolaires anglophones Formation des jeunes, estimation au prorata du nombre de jeunes de la région pour cette commission scolaire, dont le territoire dépasse les limites de la région.	3 M\$
Enseignement privé	8 M\$
Cégeps	90 M\$
Universités	45 M\$
TOTAL	429 M\$

Source : ES-DGFE, Réseaux-DGFE, MELS.

Le tableau 11 montre que les réseaux d'établissements publics au Québec ont tous enregistré un surplus budgétaire en 2002-2003, représentant toutefois l'équivalent de quelques dizaines de dollars par étudiant. Les universités ont, pour leur part, un déficit accumulé de l'ordre de 218 millions de dollars.

Tableau 11
Situation financière des réseaux d'établissements publics en millions de dollars
en 2002-2003

	Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) accumulé
Commissions scolaires	81 M\$	264 M\$
Cégeps	4 M\$	39 M\$
Universités	24 M\$	(218)M\$

Source : ES-DGFE et Réseaux-DGFE, MELS.

Les universités, les cégeps et les commissions scolaires estiment tous qu'il y a inadéquation entre les besoins et le financement. Parce qu'ils sont à la recherche de financement additionnel, alors que leur effectif diminue, des composantes des réseaux d'établissements publics de l'éducation ont adopté de nouveaux comportements.

Ainsi, des écoles offrent des programmes spécialisés dont la demande dépasse l'offre et réservent une partie de cette offre à des élèves venant d'écoles ou de commissions scolaires voisines.

Des formations courtes aux contenus analogues sont offertes par des centres de formation professionnelle et des cégeps.

Enfin, des universités ouvrent des points de service en dehors de leur région et à proximité d'universités existantes. Par exemple, l'Université du Québec à Rimouski a pignon sur rue à Lévis et y accueille environ 1 200 étudiants équivalents temps plein. L'Université de Sherbrooke fait de même à Longueuil et y reçoit approximativement 5 000 étudiants équivalents temps plein.

5- Aide financière aux études

Le Québec dispose d'un programme d'aide financière aux études afin de pallier le manque de ressources. Le tableau 12 montre que le taux de participation à ce programme varie selon la formation suivie.

Tableau 12
Proportion de l'effectif scolaire inscrit à l'aide financière au Québec en 2003-2004

Formation professionnelle	22 %
Formation technique	32 %
Formation préuniversitaire	14 %
Formation universitaire	37 %

Source : AFE, MELS.

Le tableau 13 indique que le système québécois n'a pas son équivalent ailleurs au Canada; d'une part, parce qu'il est centralisé et qu'il constitue un guichet unique pour l'étudiant ayant des besoins et, d'autre part, parce qu'il accorde des bourses plus élevées que dans les autres provinces canadiennes, même en considérant les bourses octroyées par les universités.

Tableau 13
Plafond de l'aide financière octroyée par l'État, en 2003-2004,
pour un étudiant à temps plein, célibataire, sans personne à charge,
et bourses d'aide pour le besoin, le mérite scolaire ou sportif versées par les universités

Provinces	Aide de l'État			Bourses des universités 2002-2003
	Prêt maximum	Bourse maximum	Aide maximum	
Colombie-Britannique	9 350 \$	3 740 \$	9 350 \$	878 \$
Alberta	14 300 \$	3 000 \$	14 300 \$	574 \$
Saskatchewan	9 350 \$	0 \$	9 350 \$	605 \$
Manitoba	9 350 \$	6 800 \$	13 090 \$	366 \$
Ontario	9 350 \$	3 000 \$	9 350 \$	1 276 \$
Québec (cégep)	2 005 \$	12 787 \$	14 792 \$	s. o.
Québec (baccalauréat)	2 460 \$	14 853 \$	17 293 \$	302 \$
Nouveau-Brunswick	9 350 \$	3 060 \$	12 410 \$	418 \$
Île-du-Prince-Édouard	11 220 \$	0 \$	11 390 \$	576 \$
Nouvelle-Écosse	10 710 \$	0 \$	10 710 \$	537 \$
Terre-Neuve, Labrador	9 350 \$	1 750 \$	12 444 \$	617 \$

Sources : Fondation des bourses du millénaire pour l'aide de l'État et MELS-ACPAU-Statistique Canada pour les bourses des universités. Pour l'aide de l'État, dans certaines provinces une partie du prêt peut être versée sous forme de bourse, et les deux montants ne s'additionnent pas. Dans d'autres provinces, les bourses sont octroyées à des personnes handicapées ou ayant des personnes à charge. En Ontario, l'université doit offrir des bourses d'aide pour le besoin totalisant 30 % de la portion des droits de scolarité se situant au-delà de 2 250 \$ par trimestre à temps plein.

L'endettement moyen d'un étudiant ayant pris à sa charge son prêt à la fin de ses études de premier cycle en 2001-2002 était moindre au Québec, s'établissant à 13 000 \$, qu'ailleurs au Canada, où cette dette atteignait un peu plus de 20 000 \$, selon le tableau 14.

Tableau 14
Endettement moyen d'un étudiant ayant pris à sa charge ses prêts de l'État ou un autre tiers
à la fin de ses études de premier cycle en 2001-2002

Région canadienne	Montant total
Atlantique	22 400 \$
Québec	13 100 \$
Ontario	22 700 \$
Ouest	20 300 \$

Source : Fondation des bourses du millénaire. Selon le MELS (AFE), la dette envers l'État au Québec était de 10 800 \$.

Même plus faible au Québec, cette dette représente toutefois une charge que les personnes qui l'ont contractée prendront quelques années à acquitter. Selon le MELS, seule une faible minorité des étudiants bénéficiaires de l'aide financière, soit 10 %, remboursent en totalité leurs prêts dans un délai de six mois suivant la fin de leurs études.

Au tableau 15, on note que les étudiants des régions éloignées ont plus souvent recours à l'aide financière et que leur endettement, sauf au Saguenay–Lac-Saint-Jean, est plus élevé.

Tableau 15

Ratio du nombre de sortants devant prendre en charge une dette à l'aide financière en 2003-2004, en proportion du nombre de personnes âgées de 20 à 24 ans de la région, et dette moyenne des sortants du secteur technique et du premier cycle universitaire

Région	Ratio avec dette	Dette des sortants	
		Technique	1 ^{er} cycle universitaire
Bas-Saint-Laurent	13 %	6 800 \$	12 300 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13 %	5 900 \$	10 500 \$
Capitale-Nationale	8 %	6 500 \$	10 000 \$
Mauricie	11 %	6 900 \$	10 600 \$
Estrie	8 %	6 000 \$	10 300 \$
Montréal	6 %	6 500 \$	8 800 \$
Outaouais	5 %	5 800 \$	10 300 \$
Abitibi-Témiscamingue	12 %	5 800 \$	11 500 \$
Côte-Nord	9 %	6 100 \$	10 300 \$
Nord-du-Québec	4 %	6 800 \$	11 100 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17 %	8 000 \$	13 100 \$
Chaudière-Appalaches	10 %	6 400 \$	11 300 \$
Laval	5 %	5 600 \$	8 900 \$
Lanaudière	6 %	5 700 \$	9 900 \$
Laurentides	6 %	5 700 \$	9 200 \$
Montérégie	6 %	5 900 \$	9 300 \$
Centre-du-Québec	12 %	6 300 \$	11 600 \$
MOYENNE	7 %	6 300 \$	9 900 \$

Sources : Institut de la statistique du Québec, pour la population des 20-24 ans, et AFE, MELs.

ANNEXE 3

CONSTATS ÉCONOMIQUES

L'économie est en mutation. En effet, une partie de l'activité économique se déplace vers le Mexique, l'Europe de l'Est et les pays asiatiques. Il est aujourd'hui, et pour l'avenir prévisible, moins probable de conserver un même travail la vie durant.

Le moteur de notre développement repose sur notre capacité à axer notre production sur des secteurs à grande valeur ajoutée, à utiliser, à adapter et à inventer des technologies qui sont de plus en plus intensives en savoir.

En corollaire, les non-diplômés et les analphabètes sont de plus en plus susceptibles d'être exclus du marché du travail :

« L'économie du Canada, comme celle des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), s'est transformée en une économie du savoir, laquelle accorde beaucoup d'importance aux compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes. Ces compétences sont considérées comme essentielles pour de nombreux emplois sur le marché du travail d'aujourd'hui. Non seulement sont-elles importantes du point de vue du marché du travail, mais elles le sont aussi, et de plus en plus, pour permettre à une personne de participer pleinement à la société moderne. Selon l'OCDE, le fait de terminer ses études secondaires constitue la norme minimale pour réussir à entrer sur le marché du travail et à conserver un emploi²³. »

Au terme d'une analyse des politiques industrielles passées et présentes au Québec, parue dans *La Presse* en septembre 2004, l'économiste Pierre Fortin déclarait ce qui suit : *« La politique industrielle du Québec, c'est l'éducation. À toutes fins utiles, un pays n'a pas besoin de ressources pour se développer. Il suffit de mettre des connaissances dans la tête de nos enfants. »*

Depuis le début des années 60, l'emploi hautement qualifié a au moins doublé au Québec, un phénomène observé dans l'ensemble des pays industrialisés, et il représente aujourd'hui le tiers des emplois. Parallèlement, *« les grands centres, toujours plus peuplés, accueillent plus d'emplois que les régions éloignées et l'emploi hautement qualifié n'y fait pas exception, malgré les grands espoirs fondés sur les technologies de l'information et des communications²⁴. »*

Depuis 1990, le nombre d'emplois occupés par des personnes plus scolarisées a été en nette croissance, une tendance se situant à l'opposé pour les personnes moins scolarisées. Le revenu moyen des personnes est également corrélé avec le niveau de scolarité.

23 Statistique Canada, « Compétences en alphabétisation, en numératie et en résolution de problèmes – Compétences de base pour une économie du savoir », *Questions d'éducation*, juin 2005.

24 N. Roy et autres, *Les travailleurs hautement qualifiés au Québec, portrait dynamique du marché du travail*, Centre d'études sur l'emploi et la technologie, Emploi-Québec, 2004.

Tableau 1
Évolution du nombre d'emplois occupés au Québec entre 1990 et 2004, en milliers,
selon le niveau de scolarité des personnes employées,
et revenu annuel moyen des personnes disposant d'un revenu, en 2000

	1990 En milliers	2004 En milliers	Variation 1990-2003	Revenu annuel moyen 2000
Sans diplôme	927	604	- 35 %	18 900 \$
Diplôme du secondaire	632	592	- 6 %	25 900 \$
Études postsec. partielles	257	317	23 %	20 400 \$
Études postsec. réussies	910	1 439	58 %	29 700 \$
Grade universitaire réussi	416	755	81 %	48 000 \$

Sources : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableau 6.1, selon les données de Statistique Canada, et Institut de la statistique du Québec, pour le revenu annuel moyen.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a établi que, par rapport à une formation du secondaire, les revenus des bacheliers qui sont en emploi, comparativement aux coûts associés à ce diplôme pour ces personnes, correspondent à un taux de rendement annuel net de 10,5 %. Ce taux est de 10,9 % pour l'État, en prenant en compte les coûts de formation qu'il assume et les revenus qu'il tire ensuite de la taxation²⁵. Une autre étude montre que le taux de rendement personnel au Canada diffère selon le domaine d'études, puisque un cinquième des bacheliers connaissent des taux de plus de 30 % alors qu'un autre cinquième connaissent des taux négatifs²⁶.

« [Les] nouvelles technologies qui ont envahi le paysage économique sont très intensives en savoir. Si nous ne sommes pas capables de former assez rapidement une main-d'œuvre qui puisse utiliser efficacement ces technologies, notre société risque de se casser en deux (...) d'un côté, des travailleurs hautement qualifiés seront grassement payés (...) de l'autre, des travailleurs sous-scolarisés et sous-payés (...). Dans notre société, la sous-scolarisation conduit de plus en plus fréquemment les travailleurs à l'exclusion²⁷. »

En 2003, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans était supérieur à celui des diplômés, quelques mois après leur diplomation. Une scolarisation plus élevée était par ailleurs synonyme d'une meilleure rémunération.

25 M. Demers, « La rentabilité du baccalauréat », *Bulletin statistique de l'éducation*, 1999, et Document de travail 2003, MELS.

26 D. Boothby et G. Rowe, *Taux de rendement de l'éducation : une analyse distributionnelle réalisée à l'aide du modèle Lifepath*, DRHC, juin 2002.

27 P. Fortin, *La contribution de l'éducation à l'économie*, texte préparé pour le Conseil supérieur de l'éducation, février 2001, p. 5.

Tableau 2
Taux de chômage et salaire hebdomadaire brut moyen
des jeunes et des nouveaux diplômés au Québec, en 2003

	Taux de chômage	Salaire hebdomadaire brut moyen
15-19 ans	20 %	—
20-24 ans	13 %	—
Formation professionnelle	12 %	520 \$
Formation technique	6 %	540 \$
Baccalauréat	5 %	750 \$

Sources : Statistique Canada (taux de chômage des jeunes) et MELs, *Enquêtes Relance*.

Le relèvement du niveau de scolarité ne profite pas qu'à la personne scolarisée : « (...) *la recherche économique contemporaine donne une réponse qualitative claire : le relèvement du niveau moyen d'éducation des masses exerce un effet favorable et tangible sur la richesse de l'ensemble de la nation (...) certaines études récentes permettent de trancher clairement en faveur de l'effet collectif et absolu de l'éducation*²⁸ ».

Une étude récente de Statistique Canada nous révèle que : « *les indicateurs du capital humain fondés sur la littératie, [c'est-à-dire sur les capacités de lecture et d'écriture], ont un effet positif et significatif sur le sentier de la croissance transitoire et sur les niveaux à long terme du PIB par habitant [et ce, davantage que les indicateurs fondés plus largement sur la scolarisation] (...) La principale incidence de cette constatation sur la politique économique est que (...) l'accumulation du capital humain compte dans le bien-être à long terme des pays développés*²⁹ ».

Selon l'OCDE : « *le développement de connaissances, de qualifications, de compétences et d'attitudes utiles à l'activité économique n'affecte pas seulement les performances professionnelles mais aussi le comportement social. Les retombées de cet investissement peuvent concerner la santé publique, la délinquance, l'environnement, l'éducation des enfants, la participation à la vie politique et collective et la cohésion sociale (...). L'éducation peut générer trois sortes d'effets : elle peut changer les préférences des individus, elle peut modifier les contraintes auxquelles ils sont confrontés, ou elle peut accroître les connaissances ou l'information sur lesquelles ils fondent leur comportement*³⁰ ».

28 P. Fortin, *La contribution de l'éducation à l'économie*, p. 5.

29 S. Coulombe, J.-F. Tremblay et S. Marchand, *Performance en littératie, capital humain et croissance dans 14 pays de l'OCDE*, Statistique Canada, juin 2004.

30 OCDE, *L'investissement dans le capital humain, une comparaison internationale*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1998. Des exemples pour le Québec et le Canada sont présentés dans le texte de M. Demers, « La rentabilité du baccalauréat ».

ANNEXE 4

CONSTATS ÉDUCATIFS

1- Accroissement de la scolarité

En 1943, le Québec fut la dernière province canadienne à adopter une législation pour rendre la fréquentation scolaire obligatoire. Toutes les autres provinces, mis à part Terre-Neuve, l'avaient fait entre 1871 et 1916³¹. Cependant, un important rattrapage scolaire allait s'effectuer à la suite du rapport Parent³².

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en 1995-1996, 96 % des jeunes de 16 ans au Québec étaient dans le réseau scolaire, une proportion qui s'établissait à 97 % en 2000-2001.

Il y a aujourd'hui, en proportion de la population totale, beaucoup moins de personnes au Québec qui ont moins d'une 13^e année alors que le nombre de personnes ayant un baccalauréat a triplé depuis 1971, ce qui est illustré au tableau 1.

Tableau 1
Évolution de la scolarité de la population entre 1971 et 2001

Année	Proportion des personnes de 15 ans ou plus dans la population	
	Ayant moins d'une 13 ^e année	Ayant un baccalauréat
1971	80 %	4,6 %
2001	58 %	14 %

Source : Statistique Canada, recensements.

Selon le recensement canadien de 2001, 25 % des 25 à 29 ans au Québec avaient au moins un baccalauréat :

« (...) le Québec a vécu depuis 1965 une importante révolution éducative. Les chiffres (...) montrent que les Québécois âgés aujourd'hui de 33 ans ont étudié pendant 5 années de plus que les Québécois de 73 ans. Étant partis du même niveau de scolarisation que les Noirs américains il y a 40 ans, nous avons progressé plus rapidement que tous les autres groupes (...) [en Amérique du Nord]³³ ».

2- Diplomation et qualité

Comme le révèle le tableau 2, la performance québécoise en matière de diplomation au secondaire et au secteur technique semble être au diapason des juridictions voisines et des principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en Europe et en Asie. Toutefois, au niveau universitaire, elle se situe en retrait.

31 P. Oreopoulos, *Législation canadienne de l'école obligatoire et incidence sur les années de scolarité et le futur revenu de travail*, Statistique Canada, mai 2005.

32 Gouvernement du Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1965.

33 P. Fortin, *La contribution de l'éducation à l'économie*, texte préparé pour le Conseil supérieur de l'éducation, février 2001, p. 4.

Tableau 2
Taux de diplomation dans différentes juridictions pour différents diplômes

Formation	Québec	Canada	États-Unis	Moyenne des pays de l'OCDE Europe et Japon
Secondaire (1998)	81 %	72 %	74 %	—
Secondaire (2002)	83 %	—	73 %	81 %
Technique (1998)	14 %	6 %	9 %	—
Universitaire (baccalauréat 1998)	27 %	27 %	33 %	—
Universitaire (baccalauréat 2002)	27 %	—	—	32 %
Universitaire (doctorat 2001)	1,0 %	—	—	1,2 %

Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation* 2000 et 2004, et DRSI, MELs, dont *Les indicateurs de l'éducation* 2005, tableaux 5.5 et 5.9. La comparaison au secteur technique est incertaine, puisque les formations sont difficiles à comparer. Il ne faut pas comparer les données de 1998 et de 2001, puisqu'elles ne reposent pas sur la même méthodologie. Le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, le Japon, la Pologne, la Suisse, la Finlande et la Grèce ont une diplomation au secondaire qui est supérieure à celle du Québec; la Finlande, la Pologne et le Japon montrent des taux supérieurs aux taux québécois, tant au secondaire qu'au baccalauréat.

On observe, au tableau 3, que les jeunes du Québec réussissent bien aux épreuves internationales, obtenant un rang généralement semblable à celui de l'Ontario, du Canada ou des États-Unis.

Tableau 3
Rang obtenu par les jeunes de différentes juridictions participant à des épreuves internationales³⁴

	Nombre de participants	RANG			
		Québec	Ontario	Canada	États-Unis
PISA 2003 Mathématiques	40	5		7	28
PISA 2003 Lecture	40	4		3	18
PISA 2003 Résolution de problèmes	40	8		9	29
PISA 2003 Sciences	35	11		11	22
PIRLS 2001 Lecture	35	12	5	—	9
TEIMS 2003 Mathématiques	26	14	13	—	12
TEIMS 2003 Sciences	26	17	5		6

Sources : OCDE, *First Results from PISA 2003*; Conseil des ministres de l'éducation du Canada, *À la hauteur, résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*, 2004; MELs, *Résultats obtenus par les élèves québécois* (PIRLS 2001) et International Association for the Evaluation of Educational Achievement, *International Science Report, Findings from EMM IEA's Trends in International Mathematics and Science at the Fourth and Eighth Grade* (TEIMS 2003).

34 PISA : jeunes de 15 ans; PIRLS : jeunes de 10 ans; TEIMS : jeunes de 4^e année du primaire.

Nous ne disposons pas de résultats d'épreuves internationales comparatives pour le secteur postsecondaire. Nous savons toutefois que la très grande majorité des employeurs estime que le niveau de compétence des diplômés de la formation professionnelle, de la formation technique et de la formation universitaire est « élevé » ou « moyen », ce qu'illustre le tableau 4.

Tableau 4
Appréciation du niveau de compétence par les employeurs
de personnes nouvellement diplômées de la formation professionnelle,
de la formation technique ou de la formation universitaire

Formation	Niveau de compétence	1994	1997	2000	2002	2004
Professionnelle	Élevé	37 %	41 %	39 %	—	—
	Moyen	52 %	50 %	51 %	—	—
	Bas	11 %	9 %	10 %	—	—
Technique	Élevé	51 %	52 %	—	51 %	—
	Moyen	44 %	42 %	—	44 %	—
	Bas	5 %	6 %	—	5 %	—
Universitaire	Élevé	—	—	—	—	69 %
	Moyen	—	—	—	—	28 %
	Bas	—	—	—	—	3 %

Source : MELs, *La formation (professionnelle, technique, universitaire) : les employeurs s'expriment*, sondages postaux.

À la formation professionnelle et technique, le Québec participe, tous les deux ans, à des olympiades des métiers, où les jeunes sortants âgés de moins de 23 ans rivalisent d'adresse. Les représentants du Québec ont été champions lors des cinq olympiades canadiennes auxquelles ils ont participé. En 2004, ils ont récolté un total de 38 médailles, dont 23 médailles d'or. La Colombie-Britannique, qui décrocha le deuxième rang, obtint 18 médailles, dont 4 médailles d'or. Au Mondial des métiers d'Helsinki en 2005, 3 médailles furent remportées par des Québécois.

Enfin, la proportion des subventions à la recherche obtenues par les universités québécoises en provenance des organismes fédéraux et attribuées au mérite est passée de 23 %, au tout début des années 80, à 29 % à la fin des années 90. Durant cette même période, la proportion de la population québécoise dans l'ensemble canadien diminuait, pour se situer à 24 % en 1999. La proportion des subventions obtenues par les universités québécoises est, depuis lors, toujours supérieure à celle de la population québécoise dans l'ensemble canadien et se situait à 28 % en 2002-2003³⁵.

35 Compilation effectuée par le MELs (DRSI) à partir des données de Statistique Canada.

3- Plafonnement de la diplomation

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, qui était en croissance depuis les années 70, stagne depuis le début des années 90 autour de 65 % pour les personnes de moins de 20 ans et aux environs de 15 % pour celles de 20 ans ou plus³⁶. Le taux estimé pour 2003-2004 est toutefois de 70 % pour les personnes de moins de 20 ans.

Le taux d'obtention d'un diplôme semble vouloir plafonner au collégial et à l'université depuis le milieu des années 90, avoisinant 25 % au secteur préuniversitaire, 15 % au secteur technique, 28 % au 1^{er} cycle universitaire, et atteignant 8 % et 1 % respectivement pour les 2^e et 3^e cycles. Seule la diplomation de la formation professionnelle est en progression³⁷.

Enfin, le décrochage scolaire chez les jeunes de 17, 18 et 19 ans, qui était en décroissance depuis le début des années 80, s'est stabilisé au cours des dix dernières années mais à des niveaux qui demeurent préoccupants, soit respectivement à 11 %, 17 % et 19 %³⁸.

4- Retard scolaire au primaire et réussite au secondaire

Au tableau 5, on note qu'au fil de la progression à l'école primaire le retard scolaire touche de plus en plus de jeunes. En 1^{re} secondaire, près de 30 % des jeunes ont un retard et, six fois sur dix, il s'agit de garçons.

Tableau 5
Proportion des élèves en retard par rapport à l'âge attendu
au primaire et en 1^e secondaire, en 2003-2004

Année du primaire	Proportion en retard	Proportion de garçons parmi les retardataires
1	3 %	—
2	10 %	—
3	8 %	—
4	12 %	—
5	12 %	—
6	14 %	—
1 ^{re} secondaire	27 %	58 %

Sources : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableau 2.7 et *Indicateurs nationaux, Système AGIR*, 2004.

« Une fois installé, l'échec scolaire est difficile à contrer. Certains considèrent qu'après la 3^e année du primaire, les programmes d'intervention seraient peu ou pas du tout efficaces. C'est pourquoi la prévention est désormais reconnue comme l'avenue privilégiée pour éviter l'échec scolaire (...). Les recherches indiquent que les expériences qui précèdent le début de la scolarisation affectent grandement les apprentissages scolaires. (...) Une meilleure concertation des intervenants, des gestionnaires et des établissements, et une meilleure intégration des services, tant dans le réseau de la santé et des services sociaux que dans les

³⁶ MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, graphique 5.2.

³⁷ *Ibid.*, graphique 5.6 et tableaux 5.4 et 5.7.

³⁸ *Ibid.*, graphique 2.6.

autres secteurs (...) sont nécessaires pour améliorer la qualité des services aux enfants et aux jeunes (...). Des interventions préventives doivent être réalisées auprès des enfants et des jeunes avant que les problèmes surgissent. [Elles] doivent être effectuées de façon précoce et avec célérité. Elles ont plus de chances de réussir si elles sont menées avec diligence, intensité et continuité, et adaptées aux caractéristiques et aux conditions de vie des enfants ou des jeunes, de leurs parents et de leur famille³⁹. »

Les jeunes qui ont accumulé un retard à leur arrivée au secondaire réussissent moins bien que ceux qui sont arrivés sans retard, ce qu'illustre le tableau 6.

Tableau 6
Réussite au secondaire de 100 élèves qui arrivent sans retard au secondaire
et de 100 élèves qui arrivent avec retard
Moyenne des cohortes de 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997

Aboutissement	Répartition de 100 élèves arrivés au secondaire sans retard	Répartition de 100 élèves arrivés au secondaire avec retard
Diplôme du secondaire en 5 ans	72	23
Diplôme du secondaire en 7 ans	10	11
À la formation générale des adultes	6	24
À la formation professionnelle sans diplôme du secondaire	2	3
Décrochage	10	39

Source : DRSI, MELS.

5- Cheminements et réussites scolaires

Selon ce qui fut observé par le MELS en 2000-2001, si cette situation se perpétuait, sur 100 jeunes qui entrent au primaire, 17 n'obtiendraient aucun diplôme. De plus, 21 jeunes sortiraient définitivement du système scolaire sans diplôme d'études professionnelles ou techniques, ni baccalauréat. À chaque ordre d'enseignement, des jeunes prennent du retard ou changent d'orientation⁴⁰.

Près de 20 % des diplômés du secondaire ont au moins 20 ans.

Dans les centres d'éducation des adultes, près de 50 % des nouveaux inscrits sont des jeunes de 19 ans ou moins, ce qui laisse entrevoir que ces jeunes poursuivent une démarche de rattrapage scolaire.

39 F. Vitaro, C. Gagnon et autres, *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*, tome II, *Les problèmes externalisés*, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 7 et 16.

40 MELS, *Le cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université*, 2004.

À la formation professionnelle, la majorité des nouveaux inscrits ne vient pas directement de l'école secondaire; 40 % des nouveaux inscrits ont 25 ans ou plus et près de 15 % des nouveaux inscrits viennent du collégial.

Au collégial, 40 % des jeunes qui entrent sans retard obtiennent un diplôme sans retard. En outre, au secteur préuniversitaire, 7 étudiants sur 10 obtiennent un diplôme, dont 3 avec retard. Au secteur technique, où il faut persévérer un an de plus qu'au secteur préuniversitaire, 5 étudiants sur 10 obtiennent un diplôme, dont 2 avec retard. Enfin, environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leurs années passées au cégep.

6- Nouvelles réalités sociales touchant l'école

Une grande majorité des mères qui ont des enfants âgés de 6 à 15 ans sont soit en emploi, soit à la recherche active d'un travail. Le tableau 7 montre que leur proportion a à peu près doublé depuis 1976. En conséquence, les enfants passent en moyenne plus de temps à l'école, en dehors des heures de classe.

Tableau 7
Taux d'activité des mères québécoises de 20 à 44 ans
qui ont des enfants âgés de 6 à 15 ans

Année	Taux d'activité	
	Famille biparentale	Famille monoparentale
1976	44 %	54 %
1996	74 %	73 %
2002	83 %	84 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Le tableau 8 montre que la proportion des jeunes âgés de 0 à 19 ans qui vivent dans une famille où le couple est marié est en nette régression. La proportion de couples en union libre ayant au moins un enfant et de familles monoparentales s'est accrue.

Tableau 8
Proportion des jeunes âgés de 0 à 19 ans, selon la situation familiale

Année	Couple marié	Couple en union libre	Famille monoparentale
1981	85 %	3 %	12 %
2001	55 %	24 %	20 %

Source : Statistique Canada, recensements.

Il est probable que « *les enfants de famille monoparentale [sont] plus vulnérables aux problèmes d'adaptation sociale. Cette vulnérabilité s'explique, en partie seulement, par le stress que subissent les parents qui sont l'unique chef de famille (...). Mais c'est avant tout à cause de son association avec la pauvreté que la monoparentalité constitue un risque pour l'adaptation des enfants. En effet, près du quart des enfants vivent dans une famille pauvre. Dans les familles monoparentales dirigées par une femme, 59 % des enfants et des*

adolescents sont pauvres. (...) [Au Québec] en 1991, 19,7 % des enfants étaient pauvres. (...) En 1996, le pourcentage d'enfants pauvres est de 22,2 %⁴¹ ».

Selon le MELS, en 2003-2004, environ 10 % des enfants de l'éducation préscolaire, des élèves du primaire ou du secondaire, hormis ceux qui avaient un handicap, un trouble majeur du comportement ou qui résidaient en centre d'accueil (ces trois catégories regroupant environ 2 % de l'effectif total), nécessitaient des interventions adaptées pour progresser dans leur cheminement scolaire. Les intervenants en milieu scolaire estiment que le nombre et la lourdeur des cas de jeunes en difficulté sont en croissance.

L'immigration est en hausse au Québec. De 1995 à 2004, cette croissance est de 62 % et la tendance à la hausse devrait se maintenir. Les immigrants viennent de partout sur le globe et au moins le quart d'entre eux ne connaissent ni le français ni l'anglais.

En se référant au tableau 9, on observe qu'en 2004, le Québec aura accueilli environ 44 000 immigrants, dont environ le tiers auront moins de 25 ans, alors que, selon l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de naissances devrait s'élever à 74 000 pour cette même année.

Tableau 9
Immigrants reçus au Québec

Année	Nombre	Premier pays d'origine	Proportion ne connaissant ni le français ni l'anglais
1995	27 222	France	41 %
2000	32 502	France	32 %
2004 (estimation)	44 226	Chine	24 %
2007 (prévision)	48 000	—	—

Sources : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1995-1999, 2000-2004; Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005.*

7- Scolarisation selon le sexe

Le tableau 10 illustre qu'au cours des 30 dernières années, les femmes ont accru leur scolarité de manière significative. En outre, la proportion de bachelières dans la population féminine a quintuplé durant cette période.

41 F. Vitaro, C. Gagnon et autres, *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*, tome II, *Les problèmes externalisés*, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 16.

Tableau 10
Évolution de la scolarité des femmes, de 1971 à 2001

Année	Proportion des femmes de 15 ans ou plus dans la population	
	Ayant moins d'une 13 ^e année	Ayant un baccalauréat
1971	83 %	2,7 %
2001	59 %	13,3 %

Source : Statistique Canada, recensements.

De nos jours, selon le tableau 11, une plus grande proportion de femmes que d'hommes obtiennent un diplôme, particulièrement au secondaire et au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 11
Diplomation des femmes et des hommes en 2002-2003

	Femmes	Hommes
Secondaire	87 %	73 %
Formation professionnelle	23 %	29 %
Formation technique (estimation)	19 %	12 %
Baccalauréat (2003)	34 %	21 %
Maîtrise (2003)	8,5 %	8,5 %
Doctorat (2003)	0,9 %	1,2 %

Source : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, section 5.

Au cours des dernières décennies, l'amélioration de la scolarité est observée pour les deux sexes, mais elle est plus marquée chez les femmes, ce que montre le tableau 12.

Tableau 12
**Répartition de 100 sortantes et de 100 sortants du système d'éducation
selon le dernier diplôme obtenu**

	1976		2000		2003	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans diplôme d'études secondaires (DES)	37	49	10	23	13	27
Diplôme d'études secondaires (DES)	23	17	21	20	14	14
Formation prof. ou technique	27	17	37	35	39	37
Baccalauréat	13	17	37	22	34	21

Source : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, graphique 5.1.

8- Scolarisation selon la langue

Selon les banques de données du MELS, les jeunes du secondaire dont la langue d'enseignement est le français réussissent moins que les jeunes dont la langue d'enseignement est l'anglais. Le tableau 13 montre que la diplomation au secondaire, sept ans après l'entrée d'une cohorte en 1^{re} secondaire, avoisine 80 % chez les jeunes dont la langue d'enseignement est l'anglais et se situe à un peu plus de 70 % chez les jeunes dont la langue d'enseignement est le français.

Tableau 13
Diplomation au secondaire après sept ans
selon la cohorte et la langue d'enseignement

Cohorte	Langue d'enseignement	
	Français	Anglais
1990-1991	73 %	84 %
1992-1993	72 %	82 %
1994-1995	72 %	80 %
1996-1997	71 %	79 %

Source : DRSI, MELS.

Cette situation se répercute à l'université, où le taux de fréquentation des Québécois anglophones qui ont de 18 à 24 ans est d'environ 50 % plus élevé que celui des Québécois francophones du même groupe d'âge, comme l'indique le tableau 14.

Tableau 14
Taux de fréquentation universitaire des jeunes de 18-24 ans au Québec
à la session d'automne (EETP/population de 18-24 ans) selon la langue maternelle

Année	Anglophones	Francophones
2000	15,8 %	12,5 %
2001	17,5 %	11,3 %
2002	18,3 %	13,0 %
2003	18,9 %	13,3 %
2004	19,6 %	13,4 %

Sources : DRSI, MELS et Institut de la statistique du Québec.

9- Scolarisation des autochtones

Les autochtones réussissent moins bien que les non-autochtones. Selon le recensement de 2001, les personnes entre 25 et 44 ans résidant au Québec et s'étant déclarées autochtones n'ont pas de diplôme du secondaire dans une proportion de 42 %, proportion qui se chiffre à 18 % chez les non-autochtones. Ce sont 6 % des personnes autochtones qui déclarent avoir un baccalauréat, contre 21 % pour les non-autochtones. Ces données sont présentées au tableau 15.

Nous n'avons pas de données concernant la diplomation chez les jeunes. À noter que la majorité des autochtones ne fréquente pas le système d'éducation québécois.

Tableau 15
Répartition d'un échantillon de 20 % des populations entre 25-44 ans au Québec
s'étant déclarées comme autochtones ou non-autochtones au recensement de 2001,
selon le niveau de scolarité atteint

	Autochtones	Non-autochtones
Pas de diplôme	42 %	18 %
Diplôme du secondaire	11 %	16 %
Métiers ou postsecondaire	41 %	45 %
Grade universitaire	6 %	21 %

Source : Statistique Canada, recensement.

10- Scolarisation selon le revenu des parents

Mis à part le cas de parents ayant un revenu annuel brut total de 25 000 \$ ou moins, le niveau de revenu des parents n'influence pas la fréquentation scolaire des jeunes de 18 à 24 ans au collégial. À l'université, la fréquentation par les jeunes dont les parents disposent d'un revenu annuel brut de 75 000 \$ ou plus est de deux à trois fois plus élevée que celle des jeunes dont les parents ont un revenu moindre. Ces données sont présentées au tableau 16.

Tableau 16
Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18-24 ans,
par classe de revenu des parents en 2001

Classe de revenu	Proportion des 18-24 ans ayant suivi des études	
	Études collégiales	Études universitaires
Moins de 25 000 \$	35 %	18 %
25 000 \$ à 49 999 \$	52 %	13 %
50 000 \$ à 74 999 \$	48 %	22 %
75 000 \$ à 99 999 \$	48 %	40 %
Plus de 100 000 \$	50 %	37 %

Source : Statistique Canada, compilation spéciale, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

11- Scolarisation selon la scolarité des parents

Une étude toute récente du MELS remet en lumière la corrélation très nette entre le milieu socioéconomique des jeunes, déterminé par la scolarité de la mère et la proportion des parents qui ont un emploi à temps plein, et leur réussite au secondaire. En 2001-2002, les filles venant du milieu le plus favorable sortaient du secondaire avec un diplôme dans une

proportion de 86 %, proportion diminuant à 74 % pour les garçons. Ces proportions chutaient à 72 % et à 58 % respectivement dans le milieu le moins favorable⁴².

Comme l'indique le tableau 17, le niveau de scolarité des parents n'influence pas la fréquentation scolaire des jeunes de 18 à 24 ans au collégial. Par contre, la fréquentation universitaire est fortement corrélée avec la scolarité des parents.

Tableau 17
Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18–24 ans,
selon le niveau de scolarité des parents

Scolarité des parents ayant le niveau le plus élevé	Proportion des 18-24 ans ayant suivi des études	
	Études collégiales	Études universitaires
Études secondaires ou moins	46 %	14 %
Certificat ou diplôme du collégial	51 %	25 %
Grade universitaire	44 %	46 %

Source : Statistique Canada, compilation spéciale, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Selon une étude de Statistique Canada, l'accès aux études postsecondaires est nettement plus corrélé avec le degré de scolarité des parents qu'avec le niveau de leur revenu⁴³.

12- Scolarisation selon la région d'origine

Il n'y a pas d'indication selon laquelle la région d'origine constitue un facteur de moindre scolarisation, compte tenu du fait que les régions plus éloignées des grands centres comptent davantage de jeunes dont la langue d'enseignement est le français, davantage d'autochtones, davantage de parents moins fortunés ou moins scolarisés⁴⁴.

Au tableau 18, on note que la diplomation en 2002-2003 au secondaire, au sud du Québec, variait peu selon la région; les taux plus élevés étaient mesurés au Saguenay–Lac-Saint-Jean (92 %), dans la région de la Capitale-Nationale et en Gaspésie (86 %), de même que dans le Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches (84 %). On note également que les taux de passage vers le collégial se situaient généralement à environ 60 %, sauf dans les Laurentides, sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue, où ce taux avoisinait plutôt 50 %⁴⁵. Nous ne disposons pas du taux de passage vers l'université.

42 MELS, *La réussite scolaire des garçons et des filles, l'influence du milieu socioéconomique*, 2005, tableau 6.

43 R. Finnie, E. Lacelles et A. Sweetman, *Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires*, Statistique Canada, janvier 2005.

44 Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, les régions éloignées des grands centres (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean) ont moins de personnes de 15 ans ou plus ayant un diplôme du secondaire (62 % contre 69 % pour les autres régions du sud du Québec) et un revenu personnel par habitant moindre (22 000 \$ contre 27 000 \$ pour les autres régions du sud du Québec).

45 Le faible taux en Outaouais s'explique vraisemblablement par un passage vers les universités ontariennes.

Tableau 18
Diplomation au secondaire, en 2002-2003,
et proportion des jeunes inscrits à temps plein à la 5^e secondaire, dans les secteurs public et
privé, et qui se sont inscrits au collégial l'année suivante (moyenne de 2000-2004)

Région	Diplomation Tous âges	Diplomation Moins de 20 ans	Taux de passage direct au collégial
Bas-Saint-Laurent	84 %	69 %	58 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	92 %	71 %	60 %
Capitale-Nationale	86 %	74 %	62 %
Mauricie	80 %	66 %	62 %
Estrie	81 %	70 %	54 %
Montréal	79 %	66 %	62 %
Outaouais	74 %	60 %	48 %
Abitibi-Témiscamingue	82 %	63 %	45 %
Côte-Nord	75 %	57 %	50 %
Nord-du-Québec	62 %	44 %	28 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	86 %	61 %	62 %
Chaudière-Appalaches	84 %	72 %	58 %
Laval	82 %	69 %	60 %
Lanaudière	76 %	64 %	60 %
Laurentides	75 %	60 %	52 %
Montérégie	79 %	68 %	58 %
Centre-du-Québec	81 %	69 %	55 %
LE QUÉBEC	80 %	67 %	58 %

Sources : MELS, *Les indicateurs de l'éducation 2005*, tableau 5.3; Compilation du MELS (DRSI) pour le passage au collégial.

13- Formation continue

Selon la compilation réalisée par le MELS, la fréquentation des commissions scolaires par des adultes, en effectif équivalent temps plein (EETP), s'est multipliée par sept au cours des 25 dernières années, passant de 13 500 EETP à 94 000. On dénombre annuellement près de 200 000 personnes inscrites à temps plein ou à temps partiel dans les centres de formation des adultes des commissions scolaires. À la formation professionnelle, 70 % des nouveaux inscrits ont plus de 20 ans. Par ailleurs, plus de 20 000 personnes inscrites à l'enseignement collégial ont au moins 30 ans. Il y a également 70 000 personnes de 30 ans ou plus qui sont inscrites à l'université.

Selon Statistique Canada, au cours de la dernière décennie, autour de 20 % des Québécoises et des Québécois âgés de 25 à 54 ans ont participé à des activités de formation liées à l'emploi, que ce soit à l'intérieur du réseau scolaire, en entreprise, auprès des formateurs privés, dans les milieux communautaires ou dans les municipalités. Le tableau 19 montre que les autres Canadiens participent davantage à ce type d'activité que les Québécois.

Tableau 19
Taux de participation des personnes de 25-64 ans
à des activités de formation liées à l'emploi

Année	Québec	Canada
1993	20 %	26 %
1997	17 %	24 %
2002	27 %	30 %

Source : V. Peters, *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*, Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, avril 2004. Il s'agit du pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans participant à des activités de formation liées à l'emploi (programme de cours menant à un grade, cours, séminaire, atelier, conférence ou autre activité liée à l'emploi courant ou futur du répondant).

« Indépendamment des résultats chiffrés, toutes les études examinées confirment la tendance historique selon laquelle la participation à des activités de formation continue est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada. (...) Au Québec, toutes les catégories professionnelles, tous les types d'entreprises et tous les secteurs d'activité participent moins à des activités de formation continue que ceux des autres provinces canadiennes⁴⁶. »

14- Importance de l'éducation

Selon des données de sondages présentées au tableau 20, l'importance accordée à l'éducation par la population a diminué entre 1966 et 2002 alors que la santé est devenue la première priorité.

Tableau 20
Proportion de la population sondée qui place l'éducation ou la santé en première position
des priorités à considérer par le gouvernement

Année	Éducation	Santé
1966 (À quelle activité le gouvernement devrait-il accorder plus d'importance?)	41 % (Rendre l'instruction plus accessible à tous)	14 % (Établir un plan de santé pour tous)
2000 (Quelle doit être la première priorité du gouvernement?)	9 %	40 %
2001	9 %	32 %
2002	5 %	52 %

Source : CROP - Ministère de l'Éducation (1966), *Sondage sur l'éducation* : question posée à 2 482 francophones de moins de 65 ans ayant étudié ou dont un des enfants a étudié en français au Québec; Ad hoc recherche - Les Affaires (2000, 2001 et 2002), *Sondage omnibus* : question posée à 500 adultes au Québec, dans J.-P. Proulx et J.-M. Cyr, *Opinéduq 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

46 C. Pagé et autres, *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie : rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue*, mandat du gouvernement du Québec, février 2004, p. 48.

Les Québécois semblent également accorder nettement moins d'importance à diverses facettes de l'éducation que ne le font les Canadiens des autres provinces, comme l'illustre le tableau 21.

Tableau 21
Proportion de la population sondée qui considère qu'il est extrêmement important...

	Reste du Canada	Québec
... d'assurer une bonne connaissance de la lecture, de l'écriture et des mathématiques	94 %	81 %
... de développer une attitude disciplinée par rapport aux études	80 %	61 %
...d'acquérir les habiletés permettant de fréquenter un collège ou une université	83 %	53 %
... d'acquérir les habiletés permettant d'obtenir un bon emploi	82 %	60 %

Source : Ipsos-Reid - Kumon Math and Reading Centres (2003), « A Good Understanding of the Basics, Top Seven Goals As to What Parents Say Their Children Need for a Successful Education », dans J.-P. Proulx et J. -M. Cyr, *Opinéduq* 2003.

Par ailleurs, le tableau 22 montre que moins de parents québécois épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants que ne le font les autres Canadiens, alors qu'ils ne sont pas les moins nantis. En effet, le Québec occupe le 5^e rang parmi les provinces canadiennes en ce qui a trait au produit intérieur brut (PIB) par habitant (2002), selon Statistique Canada (comptes économiques provinciaux).

Tableau 22
Proportion des parents qui, en 2002, s'attendaient à ce que leurs enfants
âgés de 0-18 ans, terminent leurs études secondaires
et pour lesquels ils avaient épargné

Provinces	Proportion des parents ayant épargné	Montant moyen épargné par les parents
Saskatchewan	59 %	5 970 \$
Manitoba	56 %	3 900 \$
Ontario	54 %	4 970 \$
Terre-Neuve, Labrador	53 %	4 610 \$
Alberta	53 %	4 830 \$
Nouvelle-Écosse	52 %	3 880 \$
Nouveau-Brunswick	52 %	2 910 \$
Colombie-Britannique	50 %	4 890 \$
Île-du-Prince-Édouard	45 %	4 180 \$
Québec	40 %	3 900 \$

Sources : K. Zeman, T. Knighton et P. Bussière, *Aperçu des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 20 à 22 ans, Enquête auprès des jeunes en transition*, Statistique Canada, 2004, tableau B1; L. Shipley, S. Ouellette et F. Cartwright, *Premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002*, Statistique Canada, 2003.

Peu importe le niveau de scolarité ou de revenu de leurs parents, les jeunes Québécois âgés de 18 à 24 ans fréquentent moins l'université que les jeunes du même groupe d'âge dans le reste du Canada (sauf ceux dont les parents gagnent entre 75 000 \$ et 99 999 \$ par année), ce qu'illustre le tableau 23. Il faut cependant se rappeler qu'à 18 ans les jeunes de cet âge au Québec fréquentent plus souvent le cégep que l'université, ce qui explique en partie la différence observée.

Tableau 23
Proportion des personnes de 18-24 ans qui, en 2001, fréquentaient l'université
au Canada et au Québec, selon la scolarité et le revenu de leurs parents

Scolarité la plus élevée de l'un ou l'autre des parents et revenu brut total annuel des parents	Proportion des 18-24 ans qui fréquentent l'université	
	Canada	Québec
Études secondaires ou moins	18 %	14 %
Certificat ou diplôme du collégial	29 %	25 %
Grade universitaire	51 %	46 %
Moins de 25 000 \$	20 %	18 %
25 000 \$ à 49 999 \$	27 %	13 %
50 000 \$ à 74 999 \$	27 %	22 %
75 000 \$ à 99 999 \$	38 %	40 %
Plus de 100 000 \$	48 %	37 %

Source : Statistique Canada, compilation spéciale, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

15- Travail et réussite scolaire

Le travail des jeunes au Québec

Actuellement, la Loi sur les normes du travail encadre le travail pouvant être réalisé par un jeune devant obligatoirement fréquenter l'école. Elle ne pose toutefois aucune limite particulière quant au nombre d'heures pouvant être travaillées.

Nous ne disposons pas de données concernant le travail des jeunes Québécois qui sont à la formation générale ou à l'éducation des adultes.

À la formation professionnelle, au collégial et à l'université, selon une enquête réalisée en 2002 par le MELS⁴⁷, environ 1 étudiant sur 2 travaille pendant l'année scolaire, voire 2 sur 3, au collégial et à l'université, pour la catégorie des non-bénéficiaires de prêts et bourses. En moyenne, les jeunes consacrent entre 15 et 20 heures par semaine à leur travail.

47 MELS, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2002.

Selon l'enquête de Arnaud Sales⁴⁸ sur les conditions de vie des étudiants universitaires, réalisée en 1994, environ 50 % de ceux-ci occupaient un emploi à temps partiel durant l'année scolaire, emploi nécessitant en moyenne 10 heures de travail.

La mise en parallèle des résultats de ces deux enquêtes suggère que la proportion des étudiants universitaires en emploi n'aurait pas changé entre 1994 et 2002, mais que le nombre d'heures travaillées aurait augmenté sensiblement. Cependant, Sales affirme que « jusqu'à la fin des années 70, il y avait très peu d'étudiants qui travaillaient tout en poursuivant leurs études. Le phénomène a pris de l'ampleur pendant les années 80 » (p. 167).

Les étudiants canadiens

La Fondation des bourses du millénaire, dans son étude intitulée *Le prix du savoir* (2004), nous montre que, selon *l'Enquête sur la population active* de Statistique Canada, la proportion des étudiants canadiens âgés de 15 à 29 ans du collégial qui occupaient un emploi durant l'année scolaire est passée de 39 % en 1976 à 56 % en 2002. À l'université, ce taux est passé de 39 à 45 %. Il y aurait donc croissance de la proportion des étudiants qui sont sur le marché du travail.

Reprenant des données de 2001 d'une étude de la firme Ekos, intitulée *Joindre les deux bouts*, la Fondation nous montre aussi qu'une plus forte proportion des étudiants des collèges et des universités ont un travail durant l'année scolaire dans l'Ouest canadien qu'au Québec ou dans les provinces atlantiques, la proportion observée en Ontario se situant dans la moyenne canadienne.

Par ailleurs, une analyse de l'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada et de Développement et Ressources humaines Canada⁴⁹ indique qu'en décembre 1999, durant leur dernière année du secondaire, près de 60 % des jeunes avaient un travail, que 17 % travaillaient entre 20 et 29 heures par semaine, et 7 %, 30 heures ou plus par semaine. Ces proportions sont sans doute moins élevées au Québec, compte tenu du fait que le secondaire y est de plus courte durée et que les jeunes qui sont à leur dernière année y sont moins âgés.

Travail et réussite scolaire

L'enquête de Arnaud Sales⁵⁰ révèle qu'à l'université, au Québec et au milieu des années 90, le fait d'occuper un emploi réduisait le temps consacré aux études mais n'avait pas d'effets notables sur les résultats scolaires.

La Fondation des bourses du millénaire, s'appuyant sur les données de 2001 de la firme Ekos, soutient que l'emploi ne semble pas avoir un effet majeur sur les notes des étudiants

48 A. Sales et autres, *Le monde étudiant à la fin du 20^e siècle, rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années 90*, Université de Montréal, mai 1996.

49 J. W. Bowlby et K. McMullen, *À la croisée des chemins, premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, Statistique Canada et Développement et Ressources humaines Canada, janvier 2002.

50 A. Sales et autres, *Le monde étudiant à la fin du 20^e siècle : rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années 90*.

du collégial et de l'université, les jeunes qui travaillent davantage ayant tendance à réduire leur charge de cours.

L'analyse de l'Enquête auprès des jeunes en transition⁵¹ montre que les taux de décrochage les plus élevés à la dernière année du secondaire se situaient parmi les jeunes qui travaillaient plus de 30 heures par semaine (21 %) et chez ceux qui ne travaillaient pas (14 %).

Dans une analyse plus poussée des résultats de cette enquête⁵², il ressort que d'autres facteurs que le travail ont aussi une influence sur le décrochage, facteurs liés aux caractéristiques démographiques, à la situation familiale et à l'expérience des études secondaires.

51 J. W. Bowlby et K. McMullen, *À la croisée des chemins, premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*.

52 T. Bushnik, *Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire*, Statistique Canada, mai 2003.

BIBLIOGRAPHIE

Ad hoc recherche - Les Affaires (2000, 2001 et 2002). « Sondage Omnibus », dans J.-P. Proulx et J.-M. Cyr, *Opinéduq 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

Audet, M. Allocution du ministre des Finances du Québec au sous-comité sur le déséquilibre fiscal de la Chambre des communes, le 11 avril 2005 (<http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/ministre/Allocutions.asp>).

Boothby, D. et G. Rowe (2002). *Taux de rendement de l'éducation : une analyse distributionnelle réalisée à l'aide du modèle Lifepath*. Développement et Ressources humaines Canada.

Bowlby, J.W. et K. McMullen (2002). *À la croisée des chemins, premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Statistique Canada et Développement et Ressources humaines Canada.

Coelli, M. (2004). *Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance*. University of British Columbia.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (2004). *À la hauteur, résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*.

Coulombe, S., J.-F. Tremblay et S. Marchand (2004). *Performance en littératie, capital humain et croissance dans 14 pays de l'OCDE*. Statistique Canada.

CROP - Ministère de l'Éducation (1966). « Sondage sur l'éducation », dans J.-P. Proulx et J.-M. Cyr, *Opinéduq 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

Demers, M. (1999). « La rentabilité du baccalauréat », *Bulletin statistique de l'éducation* et Document de travail (2003), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Finnie, R. E. Lacelles et A. Sweetman (2005). *Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires*. Statistique Canada.

Fondation des bourses du millénaire (2004). *Le prix du savoir*.

Fortin, P. (2001). *La contribution de l'éducation à l'économie*. Texte préparé pour le Conseil supérieur de l'éducation.

Gouvernement du Québec (1965). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*.

Institut de la statistique du Québec (2003). *Si la tendance se maintient, perspectives démographiques Québec et régions, 2001-2051*.

International Association for the Evaluation of Educational Achievement (2003). *International Science Report, Findings from EMM IEA's Trends in International Mathematics and Science at the Fourth and Eight Grade*.

Ipsos-Reid - Kumon Math and Reading Centres (2003). « A Good Understanding of the Basics, Top Seven Goals As to What Parents Say Their Children Need for a Successful Education », dans Jean-Pierre Proulx et Jean-Marc Cyr, *Opinéduq 2003* Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

Ipsos-Reid et Socia Bank (2003). « Eight in Ten Canadian Parents Concerned About Increase in Costs of a Post-secondary Education », dans J.-P. Proulx et J.-M. Cyr, *Opinéduq 2003*, Montréal, Labriprof, Université de Montréal.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2004). *Indicateurs nationaux, Système AGIR*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (1994, 1997, 2000, 2002 et 2004). *La formation (professionnelle, technique, universitaire) : les employeurs s'expriment*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2003). MELS, *La relance au secondaire en formation professionnelle; La relance au collégial en formation technique et La relance à l'université*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). *La réussite scolaire des garçons et des filles, l'influence du milieu socioéconomique*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2004). *Le cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). *Les indicateurs de l'éducation*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Résultats obtenus par les élèves québécois (PIRLS 2001)*.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Vers une politique gouvernementale de conciliation travail-famille, document de consultation, version complète*.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2004). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005*.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2004). *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1995-1999, 2000-2004*.

Ministère des Finances de l'Ontario (2005). « Document budgétaire A : Vers des résultats supérieurs : le plan d'action pour l'éducation post-secondaire » et « Une meilleure éducation et le succès des élèves », *Budget de l'Ontario 2005*.

Oreopoulos, P. (2005). *Législation canadienne de l'école obligatoire et incidence sur les années de scolarité et le futur revenu de travail*. Statistique Canada.

Organisation de coopération et de développement économiques (2004). *First Results from PISA 2003*.

Organisation de coopération et de développement économiques (1998). *L'investissement dans le capital humain, une comparaison internationale*. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.

Organisation de coopération et de développement économiques (2000 et 2004). *Regards sur l'éducation*.

Pagé, C. et autres (2004). *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie, rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue*. Mandat du gouvernement du Québec.

Peters, V. (2004). *Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*. Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

ROY N. et autres, *Les travailleurs hautement qualifiés au Québec, portrait dynamique du marché du travail*. Centre d'études sur l'emploi et la technologie, Emploi-Québec.

Sales A. et autres (1996). *Le monde étudiant à la fin du 20e siècle, rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années 90*. Université de Montréal.

Shipley L., S. Ouellette et F. Cartwright (2003). *Premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002*. Statistique Canada.

Statistique Canada (2005), « Compétences en alphabétisation, en numératie et en résolution de problèmes – Compétences de base pour une économie du savoir », *Questions d'éducation*.

Statistique Canada, données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 2001.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Statistique Canada (2003), *Enquête sur les droits de scolarité et frais connexes*.

Statistique Canada, recensements.

Vitaro, F., C. Gagnon et autres (2000). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents, tome II, Les problèmes externalisés*. Presses de l'Université du Québec.

Zeman, K., T. Knighton et P. Bussière (2004). *Aperçu des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 20 à 22 ans, Enquête auprès des jeunes en transition*. Statistique Canada.